

**COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC**

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

**AUDITIONS PUBLIQUES DU
29 AVRIL 2008 - SAINT-JÉRÔME**

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	4
MADAME LISE BOIVIN, coordonnatrice Québec Solidaire-Laurentides, accompagnée de M. Gaétan Goyette et M. Bernard La Rivière	13
MONSIEUR JACQUES ALLARD, géographe, à titre personnel	33
MONSIEUR CHARLES LEBORGNE, directeur général Société de développement économique Thérèse-de-Blainville (SODET)	35
MADAME CATHERINE COLLIN, maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines (accompagnée de M. Serge Lepage)	38
MONSIEUR PIERRE GINGRAS, député de Blainville, accompagné de Mme Kim Nunès	62
MONSIEUR GILLES GUIBORD, à titre personnel	94
MONSIEUR CLAUDE SABURIN, organisateur Parti Vert du Québec section Laurentides	102
MONSIEUR MARTIN BOLDUC à titre personnel	108
MONSIEUR MARC GASCON, maire Ville de Saint-Jérôme	114

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION	130
MONSIEUR MAURICE DUMAS ex-député Argenteuil-Papineau-Mirabel	139
MADAME LUCIE PAPINEAU, présidente Association du Parti Québécois de Prévost, accompagnée de M. Gilles Robert et M. Claude Charbonneau, maire Ville de Prévost	145-151
MONSIEUR GILLES ROBERT	146
MONSIEUR CLAUDE CHARBONNEAU	159

- - - - -

1 Saint-Jérôme s'inscrit dans le processus de
2 consultation prévu dans la Loi électorale.
3 Cette audition portera sur la délimitation des
4 circonscriptions électorales du Québec, et plus
5 particulièrement sur celles de votre région.
6 L'étape est pour nous cruciale. On est ici pour
7 écouter vos commentaires, vos remarques, vos
8 suggestions, vos critiques sur notre proposition
9 en vue de l'améliorer. Encore une fois, c'est
10 une étape qui est pour nous majeure. On l'a vu
11 la dernière fois, en deux mille (2000), deux
12 mille un (2001), j'étais aussi membre de la
13 Commission à l'époque et on avait apporté quand
14 même des changements importants suite aux
15 auditions publiques qu'on avait faites.
16 Je ne vous dis pas que c'est la conclusion qu'on
17 tire d'avance à partir de la présente
18 proposition, mais, encore une fois, c'est pour
19 vous souligner qu'on est vraiment ouvert à
20 entendre les commentaires pour voir comment on
21 pourrait améliorer ce qu'on a proposé.
22 Je vais maintenant laisser la parole à monsieur
23 Courville qui va vous présenter le cadre légal
24 dans lequel nous avons à travailler.
25 Alors, s'il vous plaît, Serge.

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
2 Merci, Marcel.
3 Le travail de délimitation de la carte
4 électorale du Québec exige une analyse
5 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
6 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
7 travail. Il convient de vous rappeler ce
8 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.
9 La Loi électorale précise qu'une circonscription
10 doit représenter une communauté naturelle en
11 fonction de facteurs démographiques,
12 géographiques et sociologiques. On parle donc
13 ici de la configuration d'une région, de
14 l'organisation de son réseau routier, des
15 limites des arrondissements, des municipalités
16 et des MRC, de la densité de population et de
17 son taux de croissance.
18 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
19 façon dont la vie est organisée sur le
20 territoire et la présence de pôles ou de
21 communautés d'intérêts économiques constituent
22 d'autres exemples de facteurs à considérer.
23 De plus, pour assurer une certaine équité entre
24 les circonscriptions et les électeurs, la loi
25 précise que chaque circonscription doit

1 regroupuer un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
2 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
3 moins de la moyenne provinciale soit, dans le
4 cas présent, quarante-cinq mille deux cent sept
5 (45 207) électeurs, selon la liste électorale
6 permanente.

7 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
8 cent (25 %) est parmi les plus élevées au
9 Canada, ce qui laisse donc à la Commission une
10 marge de manoeuvre intéressante et ce qui lui
11 permet de bien tenir compte des particularités
12 de chaque région.

13 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
14 équilibre possible entre l'égalité du vote et
15 les communautés naturelles de manière à assurer
16 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
17 et des électrices du Québec. Il s'agit de deux
18 (2) principes qui ressortent de l'importante
19 décision rendue en mil neuf cent
20 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
21 Canada relativement à la délimitation des
22 circonscriptions électorales.

23 Malgré les bouleversements compréhensibles que
24 les changements proposés peuvent provoquer dans
25 certaines régions, la Commission ne peut se

1 soustraire à cette obligation de recherche
2 d'équilibre. La délimitation de la carte
3 demande donc de faire, bien évidemment, un
4 examen attentif de chaque région, mais
5 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
6 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
7 de toutes les régions du Québec.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci, Serge.

10 Et juste avant de vous laisser la parole, je
11 vais demander à monsieur Zacharias de prendre
12 quelques instants pour vous rappeler la
13 proposition que nous faisons pour
14 Laurentides-Lanaudière.

15 S'il vous plaît, John.

16 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

17 Merci, monsieur Blanchet.

18 Les changements que nous proposons dans la
19 région reflètent la croissance significative que
20 la population a connue depuis l'an deux mille
21 (2000). Ce sont plus de cent mille (100 000)
22 nouveaux électeurs qui se sont ajoutés, ce qui
23 s'est traduit par un taux de croissance de
24 dix-sept pour cent (17 %), le plus élevé au
25 Québec.

1 À l'étude de la région, nous avons constaté un
2 surplus d'électeurs dans plusieurs
3 circonscriptions, dont trois (3) qui excèdent
4 déjà le seuil maximal de vingt-cinq pour cent
5 (25 %) : L'Assomption, Prévost et Masson. Cette
6 dernière, avec plus de soixante mille (60 000)
7 électeurs, est la circonscription la plus
8 populeuse au Québec.

9 Ajoutons également Blainville et Terrebonne dont
10 l'écart est très près du seuil maximal permis
11 par la loi. Ces deux (2) circonscriptions
12 deviendront également des exceptions positives
13 sous peu.

14 Dans ce contexte, il nous a fallu envisager
15 l'ajout d'une circonscription au sein de la
16 région des Laurentides-Lanaudière. Cette
17 solution permettrait d'avoir un nombre de
18 circonscriptions plus représentatif du poids
19 démographique de votre région. La proposition de
20 délimitation que nous vous présentons
21 aujourd'hui comporte donc un total de quinze
22 (15) circonscriptions davantage équilibrées les
23 unes avec les autres.

24 À l'ouest, un premier changement significatif
25 consiste à diminuer le nombre d'électeurs de

1 Prévost. Nous proposons qu'elle comprenne
2 uniquement la Ville de Saint-Jérôme et qu'elle
3 soit renommée, en conséquence, Saint-Jérôme.
4 Ainsi, la Ville de Prévost est ajoutée à la
5 circonscription de Bertrand, dont la limite
6 serait ajustée à la région administrative des
7 Laurentides.

8 Le second changement proposé a été d'ajouter la
9 quinzième circonscription, nommée La Plaine, qui
10 serait formée à partir des circonscriptions de
11 Blainville, de Rousseau et de Masson. Cet ajout
12 permettrait d'équilibrer plusieurs
13 circonscriptions également en surplus
14 d'électeurs et situées au coeur de la grande
15 région.

16 La nouvelle circonscription de La Plaine
17 comprendrait donc les municipalités de
18 Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Sophie, de
19 Saint-Lin-Laurentides, de Saint-Calixte, ainsi
20 que l'ancienne La Plaine qui est maintenant
21 fusionnée avec la Ville de Terrebonne.

22 Ensuite, plus à l'est, nous proposons de réduire
23 la circonscription de L'Assomption afin de
24 corriger son statut d'exception positive. Elle
25 comprendrait l'ancien Repentigny, ainsi que la

1 paroisse de Saint-Sulpice. Nous suggérons de
2 renommer cette circonscription Repentigny.
3 Les circonscriptions de Berthier et de Joliette
4 seraient légèrement modifiées entre elles afin
5 d'assurer un meilleur respect des limites des
6 MRC dans ce secteur.
7 Quant à la circonscription de Rousseau, nous
8 suggérons qu'elle comprenne notamment la Ville
9 de L'Assomption et qu'elle emprunte l'axe de la
10 route 125 vers le nord.
11 Quant aux circonscriptions de Labelle,
12 d'Argenteuil, de Mirabel, de Deux-Montagnes et
13 de Groulx, nous proposons de les garder intactes
14 en raison de leur nombre d'électeurs assez
15 équilibré.
16 Voilà qui résume la proposition de délimitation
17 dans la région des Laurentides-Lanaudière.
18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
19 Alors, merci, John.
20 Ceci étant dit, c'est maintenant à vous de nous
21 faire part de vos commentaires et de vos
22 réactions suite à notre proposition. Je vous
23 indique que les débats ou les discussions, les
24 échanges, seront enregistrés pour nous permettre
25 par la suite d'y revenir lorsque nous aurons à

1 délibérer sur la décision finale que nous aurons
2 à prendre à l'égard de la carte.
3 Alors, on va appeler les intervenants par ordre
4 d'inscription et si d'autres personnes
5 voudraient s'inscrire, elles ne le sont pas
6 déjà, et voudraient intervenir, vous avez tout
7 simplement à vous adresser à madame Lucie Julien
8 qui est à l'arrière, qui va se faire un plaisir
9 d'ajouter votre nom à la liste des intervenants.
10 Donc, sans plus tarder, je vais demander à notre
11 secrétaire, monsieur Denis Fontaine, d'appeler
12 le ou les premiers intervenants.
13 S'il vous plaît, Denis.
14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
15 Oui, d'accord. J'appellerais tout d'abord
16 madame Lise Boivin, coordonnatrice Québec
17 solidaire Laurentides. Madame Boivin sera
18 accompagnée de monsieur Gaétan Goyette et de
19 monsieur Bernard La Rivière.
20 J'aimerais faire appel un peu à votre
21 collaboration. Si, au cours de la présentation,
22 un de vos collègues a à intervenir,
23 j'apprécierais grandement, pour les fins de
24 l'enregistrement, qu'il puisse s'identifier
25 avant de le faire.

1 Et j'aimerais ajouter, finalement, que nous
2 avons bien reçu votre mémoire, les commissaires
3 en ont une copie, et comme ça sera le cas pour
4 tous les mémoires qui seront déposés ici, ils
5 seront sur notre site Internet au cours des
6 prochains jours.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Bonjour, madame, messieurs, nous vous écoutons.

9 - - - - -

10 **PRÉSENTATION DE MADAME LISE BOIVIN**

11 - - - - -

12 **MADAME LISE BOIVIN :**

13 Bien, peut-être préciser d'entrée de jeu que
14 Québec Solidaire-Laurentides représente huit (8)
15 des circonscriptions de Lanaudière-Laurentides.
16 Alors, nous, c'est la portion Laurentides, donc
17 Argenteuil, Bertrand, Blainville,
18 Deux-Montagnes, Groulx et Labelle, Mirabel et
19 Prévost.

20 Alors, pour Québec Solidaire, il est essentiel
21 de préserver la neutralité et l'impartialité de
22 la Commission de la représentation électorale.
23 Alors, nous sommes bien heureux que vous ayez
24 décidé d'aller de l'avant des consultations,
25 malgré que certains ministres semblaient ne pas

1 trouver là une bonne idée.
2 Alors, la carte électorale pour nous, c'est
3 évident que ça doit demeurer un outil de
4 démocratie basé sur la représentation effective
5 des électeurs. Alors, nous remercions bien
6 sincèrement monsieur Blanchet et les
7 commissaires ici de s'être attaqués à la réforme
8 de la carte qui était essentielle, à notre avis.
9 On va y aller d'abord avec le poids d'un vote.
10 Alors, au sujet de la représentation effective
11 des électeurs, la Loi électorale mentionne deux
12 (2) choses. La première, ça concerne qu'une
13 circonscription doit représenter la moyenne des
14 électeurs avec plus ou moins vingt-cinq pour
15 cent (25 %) de marge de manoeuvre.
16 Or, la réforme de la carte électorale présentée
17 aujourd'hui respecte tout à fait ce critère, ce
18 qui nous plaît beaucoup, et ça comporte deux (2)
19 exceptions : les Îles-de-la-Madeleine et puis
20 l'Ungava et on pense que deux (2) exceptions,
21 c'est suffisant. Au-delà de ça, ça ne serait
22 plus des exceptions, ce serait des règles.
23 L'évolution démographique fait qu'actuellement
24 une vingtaine de circonscriptions excèdent ces
25 normes, puis ça va être bientôt trente-six (36)

1 circonscriptions, là, avec l'explosion
2 démographique, donc on ne peut pas tolérer une
3 telle situation, c'est bien sûr, dans le respect
4 de la démocratie.
5 Le poids de chaque électeur, électrice doit être
6 le même, peu importe dans quelle région du
7 Québec il demeure. Par conséquent, une
8 circonscription doit, à notre avis, toujours
9 correspondre à son poids démographique. Ce
10 critère, pour nous, c'est un élément important
11 dans la garantie du processus électoral
12 démocratique. Alors, il faut que la carte soit
13 basée sur un tel découpage et non pas sur des
14 intérêts partisans des élus. Et nous, on se
15 sent bien à l'aise de parler de ça parce qu'on
16 n'a pas d'élu présentement, alors on ne perd pas
17 personne avec ce découpage-là, donc on est bien
18 à l'aise de faire l'analyse sans avoir peur de
19 perdre quelque chose.
20 Le véritable enjeu. Le second aspect de la Loi
21 électorale au sujet de la représentativité
22 effective des électeurs est le fait qu'elle
23 mentionne, et là, je me permets de préciser ce
24 que monsieur Courville a dit tout à l'heure :
25 «La circonscription représente une communauté

1 naturelle établie en se fondant sur des
2 considérations d'ordre démographique,
3 géographique, sociologique, telles la densité de
4 la population, le taux relatif de croissance de
5 la population, l'accessibilité, la superficie,
6 la configuration de la région, les frontières
7 naturelles du milieu, ainsi que les territoires
8 des municipalités.»
9 À notre avis, c'est la dimension de la
10 représentativité des régions qui n'est pas prise
11 en compte dans la nouvelle proposition de la
12 carte électorale. Alors, c'est précisément cet
13 aspect qui a suscité tant de réactions dans
14 différentes régions du Québec.
15 Alors, l'enjeu ici, c'est la recherche d'un
16 équilibre entre l'équité du vote, le poids de
17 chaque vote et la représentativité des régions à
18 l'Assemblée nationale. C'est deux (2)
19 conditions nécessaires pour atteindre, à notre
20 avis, une plus grande représentativité effective
21 des électeurs. Or, la carte aujourd'hui, elle
22 tient compte d'un seul de ces deux (2) aspects.
23 Alors, dans le contexte où il est important que
24 chaque circonscription ait un poids égal dans le
25 processus électoral, la seule avenue, selon

1 nous, qui permet de tenir compte des régions,
2 c'est la réforme du mode de scrutin puisque, en
3 effet, la Loi électorale actuelle ne comporte
4 pas de critères pour pondérer ou pour mesurer
5 quel serait le poids d'une région par rapport à
6 une autre, donc, à ce moment-là, on y va avec
7 la réforme du mode de scrutin.
8 Et, monsieur Blanchet, vous l'avez déjà dit très
9 bien, le mode de scrutin actuel ne reflète pas
10 toujours la volonté des électeurs sur le plan
11 national. Alors on croit qu'il est arrivé
12 maintenant un grand moment et qui serait dû pour
13 une réforme du mode de scrutin pour tenir compte
14 de ces deux (2) éléments. Donc, nous optons,
15 Québec Solidaire-Laurentides opte pour un mode
16 de scrutin mixte compensatoire.
17 D'ailleurs, au sujet de la réforme du mode de
18 scrutin, on se permet de rappeler qu'il fut une
19 époque assez récente où les trois (3) partis à
20 l'Assemblée nationale étaient d'accord avec ça,
21 avaient ça dans leur programme électoral et
22 Québec Solidaire et le Parti vert se sont déjà
23 prononcés pour ça. Alors, il me semble que ce
24 serait le moment opportun de procéder à une
25 telle réforme.

1 Québec Solidaire a toujours opté pour le mode de
2 scrutin mixte alliant le mode uninominal et la
3 proportionnelle, ce que vous nommez, monsieur
4 Blanchet, dans un de vos documents, le mode de
5 scrutin mixte à compensation nationale.
6 Cependant, en se penchant sur la problématique
7 de la nouvelle carte, avec ce que ça voulait
8 dire pour la notion d'équité entre les régions
9 ou de la représentativité des régions, on serait
10 prêts à reconsidérer notre position et opter
11 pour un mode mixte, évidemment, avec
12 compensation nationale et redistribution
13 régionale.
14 Plus précisément, nous réclamons ici un mode de
15 scrutin où soixante pour cent (60 %) des
16 députés, soit soixante-dix-sept (77), là,
17 soixante-quinze (75) plus l'Ungava et les
18 îles-de-la-Madelaine, qui seraient les deux (2)
19 territoires d'exception, seraient élus par le
20 mode actuel de scrutin et quarante pour cent (40
21 %), soit cinquante (50) députés, seraient élus
22 selon une compensation nationale en fonction du
23 pourcentage des votes obtenu par les partis et
24 une redistribution entre neuf (9) régions du
25 Québec.

1 Dans l'historique des vingt (20) dernières
2 années en ce qui a trait aux modifications à la
3 carte électorale, c'est arrivé à quelques
4 reprises que la représentation des régions a
5 fini par l'emporter au détriment de l'équité du
6 vote. C'est-à-dire qu'on a tenu compte de ce
7 critère et ç'a fait en sorte qu'il y avait des
8 circonscriptions qui dépassaient ou qui étaient
9 loin du vingt-cinq pour cent (25 %) d'écart.
10 Alors, les intérêts régionaux ont prévalu sur le
11 poids du vote de chaque électeur, mais on se
12 rend compte que, souvent, il y avait des
13 intérêts partisans de partis politiques à
14 l'Assemblée nationale qui empêchaient peut-être
15 d'aller de l'avant sur ce dossier.
16 Alors, pour nous, il faut mettre un frein à ça.
17 Alors, il est essentiel que le vote de chaque
18 électeur ait le même poids, peu importe dans
19 quelle région du Québec où il se trouve.
20 Quant à ceux et celles qui invoquent que la
21 révision de la carte électorale proposée
22 aujourd'hui ne tient pas compte des régions,
23 bien, je leur rappelle à ce moment qu'une carte
24 électorale, ça ne vise pas à être un outil de
25 développement régional ni un outil économique

1 pour les régions. Nos élus devraient aussi se
2 rappeler ça, de ne pas se laisser aveugler par
3 la peur de perdre une prochaine élection dans un
4 comté donné ou quelque chose du genre. La carte
5 électorale est et doit demeurer une division
6 territoriale qui permet l'équité du vote, puis
7 cela c'est crucial pour notre démocratie, il ne
8 faut pas toucher à ça.
9 Donner un poids inégal aux circonscriptions sera
10 perçu comme injuste et illégitime par les
11 électeurs et les électrices du Québec.
12 Québec Solidaire-Laurentides ne veut pas non
13 plus d'une réforme électorale qui augmenterait
14 le nombre de circonscriptions d'exception parce
15 que ce serait, par ce biais, procéder à une
16 iniquité et ça ne s'expliquerait pas. Et si on
17 a plus que deux (2) territoires d'exception, à
18 mon avis ça devient une autre norme où on a deux
19 (2) normes, ça ne devient plus des exceptions.
20 Alors, il faut bien limiter les exceptions.
21 En ce qui concerne le découpage territorial
22 proposé pour les Laurentides, à défaut
23 d'aller... si on ne pouvait pas obtenir un mode
24 de scrutin mixte compensatoire, alors on serait
25 quand même en accord avec la délimitation que

1 vous proposez.

2 Dans Bertrand, par exemple, certains politiciens
3 de la région ont déjà manifesté leur opinion
4 dans les journaux en disant qu'il ne serait pas
5 naturel que les municipalités de
6 Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Donat ne soient
7 dans Bertrand parce que... ne restent pas dans
8 Bertrand parce qu'ils ont des services de santé
9 à Sainte-Agathe.

10 Or, je voudrais profiter de l'occasion pour
11 rappeler à ces gens que la plupart des gens de
12 Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Donat, pour la
13 majorité des services gouvernementaux, vont déjà
14 dans l'axe de la 25, vont déjà à Joliette. On
15 pense aux services sociaux, le centre d'accueil
16 de jeunes en difficulté relève de Joliette, il
17 appartient à la région de Lanaudière, il est
18 desservi par Lanaudière, comme tous les services
19 de la justice.

20 Alors, il y a beaucoup beaucoup de services
21 gouvernementaux qui viennent de là, et comme
22 monsieur Zacharias, je crois, en tout cas
23 quelqu'un d'entre vous tout à l'heure l'a
24 mentionné, l'axe naturel des routes, ça serait
25 plus naturel que Saint-Donat et

1 Notre-Dame-de-la-Merci soient dans Rousseau.
2 D'ailleurs, nos membres nous le disent souvent,
3 ils ne comprennent pas qu'est-ce qu'ils font
4 dans Bertrand parce que, pour beaucoup de
5 choses, ils vont du côté de... plus vers
6 Joliette.
7 En termes de déplacement et de proximité,
8 l'ajout aussi de la nouvelle municipalité de
9 Prévost, qui est issu des fusions municipales,
10 correspond davantage à un regroupement naturel
11 avec Bertrand. Et ça aussi, l'axe routier, il
12 est là, c'est tout à côté.
13 Et je sais que la Commission de représentation
14 électorale, vous avez déjà tenté cette
15 proposition-là il y a une dizaine d'années, je
16 crois, et ça n'avait pas pu être mis en forme et
17 c'est très dommage, à notre avis. Alors, on
18 pense qu'il est temps de passer à cette
19 proposition-là, de l'actualiser cette fois, et
20 que ce serait vraiment une répartition objective
21 et équitable si la municipalité de Prévost
22 faisait partie de Bertrand.
23 Quant à Blainville et La Plaine, bien, c'est
24 avec joie que nous accueillons cette nouvelle
25 délimitation, parce que Blainville a vraiment

1 explosé au plan démographique et ce n'est pas
2 fini, l'exode des Montréalais vers Blainville,
3 tous les projets de s'en venir en banlieue et
4 l'augmentation de la population fait en sorte
5 que Blainville explose déjà. Alors, l'ajout de
6 la nouvelle circonscription de La Plaine, elle
7 est bien bienvenue dans notre regroupement.
8 Quant à Prévost et Saint-Jérôme, bien
9 l'augmentation du nombre d'électeurs et
10 d'électrices de la nouvelle municipalité de
11 Saint-Jérôme rend nécessaire la division d'avec
12 la municipalité de Prévost et on trouve que
13 c'est très logique ce que vous proposez et, à ce
14 moment-là, ça ramène le poids d'un votant, qu'il
15 soit égal à tous ceux de la province. Donc que
16 la Municipalité de Saint-Jérôme devienne en soi
17 un comté, une circonscription, et que Prévost
18 soit rattachée à Bertrand, on pense que c'est
19 tout à fait logique et ça va de soi dans
20 l'égalité du poids des votes.
21 En conclusion, Québec-Solidaire la région des
22 Laurentides réclame haut et fort une réforme en
23 profondeur du mode de scrutin, parce que le mode
24 actuel cause des problèmes importants à la
25 démocratie en ne reflétant pas adéquatement la

1 volonté de la population.
2 Nous réclamons, de la Commission de la
3 représentation électorale, une division
4 territoriale en soixante-quinze (75)
5 circonscriptions, plus les Iles et l'Ungava, ce
6 qui ferait soixante-quinze (75), où les députés
7 seront élus par le mode uninominal et en neuf
8 (9) régions d'où proviendront cinquante (50)
9 autres députés élus à la proportionnelle, de
10 manière à tenir compte de la représentativité
11 des régions et de la volonté de la population.
12 Il est grand temps de laisser la place aux
13 intérêts démocratiques et non pas de céder aux
14 pressions qui pourraient être partisans dans
15 certains cas.
16 Et je termine avec une petite citation de
17 monsieur Blanchet : «Dans une démocratie
18 représentative, la division du territoire à des
19 fins électorales revêt une grande importance,
20 elle permet, en conjonction avec le mode de
21 scrutin, d'assurer la représentation effective
22 de la population et de traduire la volonté des
23 électeurs en siège à l'Assemblée nationale».
24 Donc, pour nous, la réforme doit être
25 accompagnée... la réforme de la carte doit être

1 accompagnée de la réforme du mode de scrutin
2 présentement.
3 Merci.
4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
5 Merci, madame.
6 Écoutez, ça fait du bien d'entendre des
7 commentaires positifs sur notre proposition.
8 D'une part, en fait, il faut bien comprendre que
9 dans le contexte de la loi actuelle, les deux
10 (2) critères que vous avez mentionnés, le
11 critère numérique et le critère de la
12 représentation effective, donc du respect des
13 communautés naturelles, ce n'est pas toujours
14 facile. Le critère numérique est assez facile à
15 calculer, hein, c'est une règle de calcul, mais
16 la communauté naturelle dont on doit tenir
17 compte et que la loi nous permet de tenir compte
18 justement avec le vingt-cinq pour cent (25 %) en
19 plus et en moins, là, c'est cette marge de
20 manoeuvre là qui nous permet d'en tenir compte.
21 On détient, bien sûr, beaucoup d'informations
22 préliminaires qui nous ont permis d'y aller avec
23 une proposition, mais le rôle notamment
24 particulièrement et principalement des auditions
25 publiques, c'est justement de se faire éclairer

1 par la population sur place pour voir si on a
2 vraiment la bonne communauté naturelle, voir les
3 ajustements qui pourraient être faits.
4 Ce n'est pas facile, mais encore une fois, c'est
5 un défi important, surtout à cause des nouvelles
6 divisions administratives qui se sont ajoutées.
7 On pense aux MRC qui, même lors de la dernière
8 carte, la carte de deux mille/deux mille un
9 (2000/2001), n'avaient pas autant d'importance
10 qu'on en a aujourd'hui.
11 Les régions administratives qui ont pris aussi
12 beaucoup d'importance et les différents
13 programmes gouvernementaux qui s'adressent aux
14 MRC ou aux régions administratives. Alors,
15 comment s'assurer, finalement, qu'on tient
16 compte de tout ça, ça devient un casse-tête
17 assez important, vous vous en douterez bien.
18 Mais encore une fois, on est là pour vous
19 écouter, pour voir quelles améliorations qui
20 pourraient être apportées pour s'assurer que
21 dans le cadre de la loi actuelle, on puisse
22 produire une carte électorale qui soit juste et
23 équitable pour les électeurs.
24 Vous avez parlé beaucoup de la réforme de mode
25 de scrutin. Comme vous le dites, effectivement,

1 c'était dans le programme des trois (3) partis
2 politiques qui sont actuellement représentés à
3 l'Assemblée nationale. Il y a eu quand même
4 beaucoup d'échanges au cours des dernières
5 années là-dessus.
6 Peut-être que vous vous souviendrez que dans le
7 rapport que la Commission avait produit pour la
8 carte de deux mille/deux mille un (2000/2001),
9 j'invitais la population et les élus à une
10 réflexion sur le mode de scrutin, sur la façon
11 de diviser le territoire à des fins électorales.
12 Il y en a eu des réflexions. Il y a eu, en
13 fait... on se souviendra les États généraux avec
14 monsieur Charbonneau, dans le temps, monsieur
15 Béland, la Commission spéciale qui a eu lieu,
16 Commission parlementaire spéciale qui a fait le
17 tour du Québec suite au dépôt d'un avant-projet
18 de loi qui révisait, finalement, le mode de
19 scrutin, qui faisait une proposition.
20 On comprend qu'il n'y a pas eu... il n'y a pas
21 eu consensus au sein des autorités politiques,
22 tout parti confondu, à cet égard-là, et c'est là
23 qu'on nous... qu'on m'a demandé, en fait,
24 c'était en décembre deux mille six (2006), de
25 produire un rapport sur différentes hypothèses

1 qui nous avaient été soumises par le ministre de
2 l'époque.
3 Alors, j'ai produit ce rapport -- vous en citez
4 un extrait ici -- au mois de décembre dernier,
5 et l'hypothèse que vous suggérez correspond
6 exactement à ce qu'on retrouve là-dedans comme
7 proposition qui nous apparaissait intéressante.
8 Le débat maintenant est engagé. On comprend que
9 le temps a fait... les circonstances de temps
10 ont fait qu'on est actuellement à revoir la
11 carte suivant les règles actuelles, mais je
12 pense que le débat va continuer de progresser.
13 Encore une fois, il s'agit là d'un changement
14 majeur, si jamais on en arrive à un changement
15 de mode de scrutin, qui nécessite une longue
16 réflexion pour s'assurer qu'on s'en va dans la
17 bonne direction.
18 Ça fait plus de cent cinquante (150) ans qu'on a
19 le système qu'on a actuellement, donc, avant de
20 le changer, on veut être sûr de notre coup, puis
21 on veut s'assurer, finalement, que c'est quelque
22 chose qui va être adapté, ajusté, qui va nous
23 ressembler, finalement.
24 Alors, on en est là. Pour l'instant, on peut
25 penser que ce n'est pas mûr, donc on va

1 continuer, je pense, en fait, d'agir avec la loi
2 telle qu'elle est. Et notre rôle, c'est de nous
3 assurer, finalement, qu'on respecte bien la
4 population et qu'on s'assure qu'il y a équité en
5 semblable matière.

6 Alors, je ne sais pas si mes collègues ont des
7 commentaires ou des remarques à faire?

8 Serge?

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 Sinon pour vous remercier de vos commentaires
11 aussi.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 John, oui?

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 J'ai peut-être juste une petite question à
16 poser...

17 **MME LISE BOIVIN :**

18 Hum hum.

19 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

20 ... concernant Bertrand.

21 **MME LISE BOIVIN :**

22 Oui.

23 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

24 Vous mentionnez que les gens de
25 Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Donat

1 utilisent surtout les services gouvernementaux
2 du côté de Sainte-Agathe, mais...
3 **MME LISE BOIVIN :**
4 La santé.
5 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
6 La santé. Uniquement de la santé.
7 **MME LISE BOIVIN :**
8 Utilisent la santé pour Sainte-Agathe, l'Hôpital
9 de Sainte-Agathe, qui est...
10 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
11 Hum hum.
12 **MME LISE BOIVIN :**
13 ... l'hôpital le plus près, finalement.
14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
15 D'accord.
16 **MME LISE BOIVIN :**
17 Alors que les services sociaux, travailleurs
18 sociaux, Centre jeunesse...
19 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
20 Oui.
21 **MME LISE BOIVIN :**
22 ... tout ça, c'est desservi par Joliette.
23 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
24 Et pour les services privés, bien, les achats
25 d'épicerie, les communications amicales, etc.,

1 qu'est-ce que vous pensez?

2 **MME LISE BOIVIN :**

3 Il y a...

4 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

5 Est-ce qu'il y a...

6 **MME LISE BOIVIN :**

7 Bien, il y a, à Saint-Donat, des épiceries
8 importantes, là, comme...

9 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

10 Oui.

11 **MME LISE BOIVIN :**

12 ... Métro, des grandes chaînes, tout ça, où les
13 gens vont régulièrement.

14 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

15 Oui.

16 **MME LISE BOIVIN :**

17 Mais ces gens-là, pour d'autres services de
18 commerce et tout ça, vont beaucoup du côté de
19 Joliette, du côté...

20 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

21 Oui.

22 **MME LISE BOIVIN :**

23 ... de l'axe de la 25.

24 Quelques-uns vont à Sainte-Agathe à l'occasion,
25 bien sûr, parce que c'est un peu moins loin,

1 mais en termes d'axe naturel, les gens de la
2 population nous disent souvent : «Nous, notre
3 axe naturel, c'est d'aller vers le sud et non
4 pas de remonter...

5 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

6 Vers le nord.

7 **MME LISE BOIVIN :**

8 ... de remonter vers Sainte-Agathe».

9 C'est ce qu'on entend régulièrement.

10 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

11 Hum. D'accord. Merci.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors, très bien. Merci beaucoup, madame,
14 messieurs.

15 **MADAME LISE BOIVIN :**

16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Au plaisir.

19 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
20 pouvez-vous appeler le prochain intervenant?

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Oui. Donc, j'appellerais donc monsieur Jacques
23 Allard, géographe. Monsieur Allard fera une
24 intervention à titre personnel.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Alors bonjour, monsieur Allard, nous vous
2 écoutons.

3 - - - - -

4 **PRÉSENTATION DE M. JACQUES ALLARD**

5 - - - - -

6 **M. JACQUES ALLARD :**

7 Monsieur le Président, vous remarquerez que les
8 géographes sont intéressés par les cartes.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 J'en ai deux (2) avec moi!

11 **M. JACQUES ALLARD :**

12 Soyons brefs.

13 Comme citoyen de Prévost, la municipalité, je
14 suis en accord avec votre proposition de
15 rattacher le territoire de la municipalité au
16 nouveau comté de Bertran. Nous étions à
17 l'intérieur d'une circonscription extrêmement
18 populeuse, l'ancien Prévost, donc il est de fait
19 logique de nous retrouver avec deux (2) éléments
20 distincts pour rencontrer le principe d'équité
21 démocratique.

22 Les Laurentides souffrent aussi, vous l'avez
23 mentionné, d'un déficit politique historique,
24 qui, avec l'ajout d'un nouveau comté, pourra
25 être comblé.

1 Vous avez fait un effort dans le comté de
2 Bertrand qui est à souligner, de respecter la
3 limite de la région administrative, ce qui est
4 fort souhaitable, ce qui est le cas dans
5 plusieurs comtés de notre région, Argenteuil,
6 Labelle. Ça devient un peu plus difficile dans
7 le sud, de respecter cet élément-là, qui est
8 fort structurant en termes de prestations de
9 services de ses citoyens dans les différents
10 ministères.

11 Et comme dernier commentaire, j'aimerais vous
12 faire mention que le souhait d'augmenter le
13 nombre de comtés, le nombre de députés, je
14 serais tout à fait en défaveur comme citoyen.
15 Je pense qu'on doit se limiter à cent vingt-cinq
16 (125) circonscriptions.

17 Merci, Monsieur le Président.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Merci, monsieur Allard.

20 Est-ce que vous avez des commentaires?

21 Serge?

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Non, je pense que...

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Non. Alors, merci pour votre...

1 **M. JACQUES ALLARD :**

2 Merci.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Merci.

5 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

6 Merci beaucoup, monsieur Allard d'avoir respecté
7 votre engagement, cinq (5) minutes, c'était
8 effectivement très bref.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
11 le prochain intervenant?

12 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

13 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Charles
14 Leborgne, président Société de développement
15 économique Thérèse-de-Blainville.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors bonjour monsieur, nous vous écoutons.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE M. CHARLES LEBORGNE**

20 - - - - -

21 **M. CHARLES LEBORGNE :**

22 Bonjour. Mon nom est Charles Leborgne et je
23 suis directeur général de la Société de
24 développement économique Thérèse-de-Blainville,
25 qui est le CLD de Thérèse-de-Blainville.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Parfait.

3 **M. CHARLES LEBORGNE :**

4 Rapidement, le CLD de Thérèse-de-Blainville, la
5 Société, a la responsabilité donnée par la MRC
6 de Thérèse-de-Blainville qui regroupe, vous le
7 savez, les sept (7) municipalités de la MRC, la
8 responsabilité donc du développement économique.
9 Nous avons... nous croyons avoir une influence
10 importante sur le développement économique du
11 territoire, de la même façon que la Commission a
12 sûrement une influence importante sur le dessein
13 de la représentation électorale au Québec.

14 D'abord, d'emblée, je vous remercie de prendre
15 le temps de nous écouter et je vous en félicite,
16 c'est apprécié vraiment.

17 D'emblée, je suis... nous sommes d'accord chez
18 nous... je vous parle rapidement avant de la
19 société. C'est une société qui regroupe quatre
20 cents (400) membres du territoire, des
21 entreprises, des individus, beaucoup
22 d'organismes d'économie sociale. C'est un
23 organisme de cohésion sociale sur le territoire
24 de la MRC. C'est une organisation qui compte
25 une dizaine d'employés et un budget de

1 fonctionnement d'environ un point deux millions
2 de dollars (1.2 M \$).
3 Donc, j'allais dire que nous sommes, et je le
4 dis encore, nous sommes d'accord avec l'idée
5 d'une réforme de la carte électorale pour
6 qu'elle soit plus démocratique, équilibrée et
7 équitable. Cette réforme est nécessaire et
8 urgente.
9 En effet, sans les changements apportés,
10 certaines circonscriptions en régions plus
11 éloignées obtenaient plus de poids politique que
12 d'autres. Ce poids politique déséquilibré peut
13 faire en sorte qu'une région soit favorisée au
14 détriment d'une autre.
15 Ainsi au chapitre du revenu personnel, les
16 contribuables de la région de Gaspésie et
17 Iles-de-la-Madeleine reçoivent par exemple, pour
18 prendre celle-ci, c'est plus caricatural, mais
19 reçoivent sept cent soixante et onze millions de
20 dollars (771 M \$) en transferts gouvernementaux
21 des coffres de l'État du Québec contre cinq cent
22 trente-sept millions (537 M \$) à
23 Thérèse-de-Blainville. Pourtant, la
24 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine compte
25 quatre-vingt-quinze mille (95 000) habitants

1 contre cent quarante-sept mille (147 000) dans
2 la MRC de Thérèse-de-Blainville.
3 Ces travailleurs contribuent au coffre de
4 l'État, Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine, pour une
5 somme de quatre cent soixante-treize millions de
6 dollars (473 M \$) -- c'est les chiffres qui
7 proviennent de Statistiques Québec -- quatre
8 cent soixante-treize millions (473 M \$) contre
9 un point cinq milliard (1.5 MM \$) pour la MRC de
10 Thérèse-de-Blainville, donc trois (3) fois plus.
11 La MRC contribue pour trois (3) fois plus au
12 coffre de l'État.
13 Mais la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine compte
14 cinq (5) députés. Si j'exclus l'exception dont
15 ont parlé Québec-Solidaire tantôt, les
16 Iles-de-la-Madeleine, elle en compte quatre (4)
17 à tout le moins, contre deux (2) à
18 Thérèse-de-Blainville. Ces données laissent à
19 penser que plus une région compte de députés,
20 plus elle reçoit l'aide de l'État.
21 Il y aurait une corrélation peut-être à faire
22 entre l'aide reçue par les comtés et le nombre
23 de... -- «par les comtés», par une région, et le
24 nombre de députés qu'on y retrouve.
25 Si Thérèse-de-Blainville voyait le nombre de ses

1 députés augmenter à trois (3), ça ne serait donc
2 pas de trop. D'ailleurs, cent quarante-sept
3 mille (147 000) divisé par trois (3), vous avez
4 le chiffre idéal ou presque.

5 La proposition de la Commission de la
6 représentation électorale ne va pas jusque là,
7 malheureusement, elle fait pire, elle augmente à
8 deux et un quart, pour Thérèse-de-Blainville, le
9 nombre de députés.

10 Pour notre territoire et surtout -- c'est
11 surtout ce point-là qui nous chicote, beaucoup
12 plus que le nombre, entendons-nous bien -- mais
13 plus que ça, c'est, elle ne tient pas compte...
14 elle ne prend pas en considération un aspect de
15 la loi qui l'oblige, qui oblige la Commission à
16 tenir compte de critères relatifs aux
17 communautés naturelles. C'est une partie
18 intégrante de la loi, il faut donc la respecter.

19 En effet, en intégrant la Ville de
20 Sainte-Anne-des-Plaines à la circonscription de
21 La Plaine, elle place le futur député dans une
22 position où il devra à la fois défendre des
23 intérêts pour la région des Laurentides, puisque
24 Sainte-Anne-des-Plaines fait partie de la région
25 des Laurentides, et à la fois pour la région de

1 Lanaudière, puisque Sainte-Anne-des-Plaines fera
2 partie maintenant de Lanaudière.
3 Vous voyez, dans le fond, la MRC fait partie des
4 Laurentides, mais Sainte-Anne-des-Plaines fera
5 partie de Lanaudière.
6 De plus, Sainte-Anne-des-Plaines fait partie de
7 la CMM. Notre député de Blainville aimait à
8 dire que la Ville de Blainville avait à la fois
9 une maîtresse et une femme, la femme étant Les
10 Laurentides et la maîtresse étant Montréal, ou
11 l'un contraire à l'autre, je ne sais pas, mais
12 une chose est sûre, c'est qu'en ajoutant
13 Lanaudière, nous ajouterons donc une nouvelle
14 maîtresse, semble-t-il, à cette collection. Et
15 ça, évidemment, ça nous pose... de façon plus
16 sérieuse, ça pose problème.
17 Le député devra siéger à la fois au conseil
18 d'administration du CLD de
19 Thérèse-de-Blainville, puisque la loi 34 amène
20 les députés à siéger aux centres locaux de
21 développement, à la fois donc au Centre local de
22 développement de Thérèse-de-Blainville, mais
23 aussi au Centre local de développement de
24 Terrebonne, celui Des Moulins, en fait, tout en
25 siégeant aux conférences régionales des élus des

1 Laurentides et de Lanaudière.
2 Pour nous, le député... le rôle du député joue
3 un rôle extrêmement important dans le
4 développement, la cohésion sociale et le
5 développement économique de notre territoire.
6 C'est à travers nos députés que nous pouvons
7 sensibiliser les... le gouvernement en général
8 sur les besoins du territoire en matière de
9 développement, et d'avoir un député à cheval
10 entre plusieurs régions, soit le territoire de
11 CMM, celui de Lanaudière et des Laurentides, ça
12 pose d'importantes difficultés.
13 À force donc d'être barouetté d'une
14 circonscription à l'autre -- je rappelle que
15 Sainte-Anne-des-Plaines, elle fait partie déjà
16 du comté de Rousseau, Terrebonne, Blainville, La
17 Plaine... bref, La Plaine maintenant, ce qui
18 fait qu'à chaque fois qu'il y a une réforme,
19 finalement Sainte-Anne-des-Plaines se retrouve
20 dans un comté à l'autre et la cohésion, le
21 sentiment d'appartenance devient difficile à
22 développer.
23 On peut peut-être penser que
24 Sainte-Anne-des-Plaines, finalement, au Québec,
25 c'est la ville la plus bousculée sur le plan de

1 la représentativité au Parlement du Québec. En
2 tout cas, je ne sais pas s'il y en a d'autres
3 comme ça qui changent à chaque fois qu'il y a
4 une réforme de la carte, mais il ne doit pas y
5 en avoir quand même cent quelque.
6 Je ne sais pas, en fait, ce que vous avez pu
7 trouver, en fait, de commun, avec La Plaine. Il
8 y en a un certain nombre de communs, ne
9 serait-ce que la sainteté des villes qu'on y
10 retrouve, mais... je ne sais pas s'il y en a
11 d'autres, mais en tout cas, c'est la seule que
12 j'ai retrouvée!
13 Aussi, permettez-moi d'affirmer que la
14 Commission de la représentation électorale
15 aurait été mieux avisée, en fait, selon notre
16 avis humain et biaisé, peut-être d'humain
17 surtout, de proposer une nouvelle configuration
18 qui éliminerait les contraintes imposées aux
19 députés de la circonscription proposée et qui
20 nous permettrait, sur l'ensemble des organismes,
21 de mieux travailler pour notre territoire.
22 Avec sa population actuelle donc de cent
23 quarante-sept mille cinq cents (147 500)
24 habitants pour la MRC, qui connaîtra l'une des
25 plus fortes croissances au cours des prochaines

1 années au Québec, il faut se le rappeler, et
2 c'est quarante-cinq (45) électeurs en moyenne,
3 si on avait trois (3) députés, par exemple,
4 hein, Thérèse-de-Blainville aurait mérité donc
5 au moins trois (3) députés pour ses sept (7)
6 municipalités.

7 Non seulement la Commission propose-t-elle
8 moins, moins que trois (3), mais, en plus, elle
9 défait la communauté naturelle de la MRC.

10 Il y a une responsabilité de la faire et là,
11 on... de faire cette cohésion-là et elle le
12 défait. Parce que nous avions auparavant, avec
13 deux (2) députés qui couvraient la MRC du
14 territoire et qui faisaient partie des
15 Laurentides, elle défait donc cette cohésion
16 naturelle là au sein de notre communauté.

17 Et en ce sens-là, elle va, à notre avis,
18 complètement à l'encontre de la loi, puisque
19 c'est dans l'obligation, hein, je le rappelle,
20 de la Commission, d'amener cette cohésion-là.

21 Et puis là, permettez-moi, monsieur Zacharias de
22 faire ce mot d'humour avant de partir : Quant
23 aux épiceries, eh bien, je crois que
24 Sainte-Anne-des-Plaines magasine à
25 Sainte-Anne-des-Plaines, au pire elle va à

1 Rosemère, elle ne se rend pas à La Plaine pour
2 magasiner.
3 Voilà. Merci.
4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
5 Merci. Écoutez, vous nous avez donné un
6 éclairage sur ce que vous considérez comme étant
7 la communauté naturelle. Encore une fois, nous,
8 on pense qu'on en a tenu compte, mais à partir
9 d'éléments d'informations dont nous disposions.
10 On est ici pour vous écouter et voir quels
11 ajustements qui pourraient être faits.
12 Mais je vous assure que ce n'est pas facile de
13 tenir compte, en fait, des nouvelles réalités
14 qui existent maintenant. Les MRC, ça fait déjà
15 quand même un bon bout de temps que ça existe,
16 mais ils ont pris, au cours des dernières
17 années, au cours des dix (10) dernières années,
18 une importance majeure.
19 Autrefois, là, si... je vous assure qu'en deux
20 mille/deux mille un (2000/2001), on n'entendait
21 pas beaucoup d'arguments à l'effet qu'il fallait
22 absolument respecter les MRC. Aujourd'hui,
23 c'est très très très présent.
24 Les régions administratives, pour vous donner un
25 exemple -- la semaine dernière on était à

1 Montmagny -- notre proposition prévoit d'ajouter
2 Kamouraska à Montmagny/L'Islet pour justement
3 réussir à avoir une circonscription qui respecte
4 les limites de la loi parce que, dans leur cas,
5 c'est le contraire de vous autres, c'est négatif
6 au lieu d'être positif, et le député de la place
7 nous faisait valoir que là, ça lui posait un
8 problème parce que Kamouraska était, lui, dans
9 la région du Bas St-Laurent, qui est une région
10 ressource. Les régions ressources,
11 actuellement, on le sait, profitent de
12 programmes gouvernementaux avantageux. Alors,
13 il a dit : «Moi, s'il y a des industries qui
14 viennent s'installer chez nous, là, qu'est-ce
15 que c'est que je vais leur dire, là? Écoutez,
16 là, vous ne pouvez pas aller ni dans Montmagny,
17 ni dans L'Islet, mais uniquement, si vous voulez
18 avoir des subventions ou une aide quelconque,
19 dans Kamouraska.»
20 Alors, voyez-vous le genre de difficulté que ça
21 nous cause? On doit faire une carte qui soit le
22 plus égalitaire possible, respecter les MRC,
23 respecter les régions administratives, respecter
24 tous les organismes qui ont été créés et qui
25 fonctionnent bien.

1 À partir de là, ce n'est pas simple. On pense
2 que la loi quand même nous permet d'arriver à un
3 résultat intéressant et c'est à la lumière,
4 justement, de commentaires comme ceux qu'on
5 entend lors des auditions publiques qu'on peut
6 voir quels ajustements qu'on peut faire.
7 On est bien conscient au départ qu'on n'aura
8 jamais, finalement, une carte parfaite et qu'il
9 y aura toujours des gens qui ne seront pas
10 satisfaits, mais on va faire de notre mieux.

11 On vous remercie.

12 **M. CHARLES LEBORGNE :**

13 Si vous me permettez...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Bien sûr.

16 **M. CHARLES LEBORGNE :**

17 ... (inaudible), je reconnais donc ces
18 difficultés-là, ça va de soi, mais un peu comme
19 nous, nous avons toujours... ce n'est pas
20 toujours facile de faire... d'assurer le
21 développement économique du territoire ou le
22 développement social, mais c'est notre
23 responsabilité, de la même façon que c'est la
24 vôtre de faire en sorte qu'on puisse améliorer
25 et non pas ôter pour notre MRC.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 On a déjà quelques idées. On va faire
3 l'impossible...

4 **M. CHARLES LEBORGNE :**

5 Merci.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 ... pour améliorer.

8 **M. CHARLES LEBORGNE :**

9 Merci de m'avoir écouté.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Très bien. Merci.

12 O.K. Ça va? Merci.

13 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
14 le prochain intervenant?

15 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

16 Oui. Donc, j'appellerais maintenant madame
17 Catherine Collin, mairesse de la Ville de
18 Sainte-Anne-des-Plaines. Madame Collin est
19 accompagnée de monsieur Serge Lepage, directeur
20 général.

21 Madame Collin, je voudrais vous dire que nous
22 avons bien reçu votre mémoire.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Madame la mairesse, monsieur, alors bienvenue.

25 Nous vous écoutons.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE MME CATHERINE COLLIN
- - - - -

Mme CATHERINE COLLIN :

Merci, Monsieur le président. Merci. Les commissaires, bonjour.

Évidemment, merci de nous recevoir. La Commission de la représentation électorale a déposé son rapport préliminaire sur une proposition de délimitation de la carte électorale, évidemment la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire apporter certains commentaires quant aux modifications proposées. Alors, la proposition, juste pour y revenir rapidement, a pour effet de transférer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de l'actuel comté de Blainville au nouveau comté de La Plaine, où elle se retrouverait avec les municipalités de Saint-Calixte, Sainte-Sophie, Saint-Lin-Laurentides et le secteur La Plaine de la Ville de Terrebonne, formant ainsi un comté nommé La Plaine.

Alors, sur la base des arguments reliés à sa localisation, sa nature et ses activités, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire formuler

1 son désaccord quant à cette proposition.
2 Laissez-moi vous faire un bref historique en ce
3 qui concerne la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
4 par rapport à la représentation électorale du
5 Québec.
6 Alors, Sainte-Anne-des-Plaines a une situation
7 géographique qu'on pourrait qualifier de
8 particulière. En effet, on peut à la fois la
9 situer dans la région de Montréal, dans les
10 Laurentides à cause de sa proximité avec la
11 Ville de Sainte-Thérèse et de Saint-Jérôme, et
12 aussi un peu dans Lanaudière à cause de sa
13 proximité avec Terrebonne. Évidemment, nous
14 avons une frontière avec Terrebonne, secteur
15 La Plaine, et aussi d'autres secteurs de
16 Terrebonne.
17 Et c'est probablement la raison d'ailleurs pour
18 laquelle nous avons été constamment «balottés»
19 -- je crois que le terme est bien choisi -- d'un
20 comté à l'autre, au gré des différentes réformes
21 de la carte électorale depuis trente (30) ans.
22 Après avoir fait partie du comté de Prévost dans
23 les années soixante-dix (70), du comté de
24 Rousseau dans les années quatre-vingt (80), du
25 comté de Terrebonne dans les années

1 quatre-vingt-dix (90), et maintenant dans le
2 comté de Blainville depuis les années deux mille
3 (2000), voilà qu'aujourd'hui, deux mille six
4 (2006), six (6) ans plus tard, on vient encore
5 nous proposer un changement pour la Ville de
6 Sainte-Anne-des-Plaines, un changement que nous
7 considérons ici majeur.
8 Et cette proposition, d'ailleurs, est similaire
9 à la proposition initiale de la réforme de mil
10 neuf cent quatre-vingt-douze (1992) de former à
11 l'époque le comté qu'on appelait Rousseau II,
12 avec Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et les
13 mêmes municipalités qui sont suggérées pour le
14 nouveau comté de La Plaine. À cette époque, la
15 Commission s'était finalement rendu aux
16 arguments de la région et avait inclus
17 Sainte-Anne-des-Plaines au comté de Blainville,
18 avec les municipalités de Blainville, Lorraine
19 et Bois-des-Filion.
20 Prenons quelques considérations administratives
21 maintenant. Il apparaît évident, là, pour nous
22 que le nouveau comté de La Plaine qu'on nous
23 propose est avant tout le résultat d'une
24 opération purement mathématique. Ici, on vise
25 le respect du nombre moyen d'électeurs pour les

1 comtés des Laurentides et de Lanaudière, tel que
2 le prévoit la loi, j'en conviens.
3 Toutefois, cette même loi prévoit que la
4 Commission doit prendre aussi en considération
5 d'autres critères relatifs aux communautés
6 naturelles et je crois que ces critères sont
7 très importants.
8 D'ailleurs, Monsieur le commissaire Courville en
9 a fait déjà mention dans son allocution de ses
10 différents critères. La Ville de
11 Sainte-Anne-des-Plaines fait partie de la
12 communauté métropolitaine de Montréal et, à ce
13 titre, elle a des obligations et des
14 restrictions particulières que n'ont pas les
15 autres municipalités proposées dans ce comté, à
16 l'exception du secteur La Plaine de la Ville de
17 Terrebonne, mais j'y reviendrai plus tard dans
18 la conclusion concernant le secteur de La Plaine
19 pour la CMM.
20 La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, déjà peu
21 influente au sein de la CMM de par sa petite
22 taille surtout, il est donc primordial pour nous
23 que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines puisse
24 au moins bénéficier d'un comté regroupant des
25 municipalités qui sont membres de cette même CMM

1 et dont le député pourra défendre des intérêts
2 qui sont communs à toutes les municipalités qui
3 font partie de son comté.
4 Avec le comté actuel de Blainville, la Ville de
5 Sainte-Anne-des-Plaines partage donc, avec les
6 autres municipalités, les mêmes MRC, la même
7 CRÉ, Conseil régional des élus, la même
8 commission scolaire, le même CLD et le même
9 Conseil intermunicipal de transport. Alors,
10 vous conviendrez avec moi que l'on parle ici
11 d'une seule voix ensemble.
12 Ce n'est pas un... ce n'est pas un hasard
13 d'ailleurs, cette cohésion découle de notre
14 appartenance naturelle à la grande région de
15 Sainte-Thérèse et ce, depuis toujours.
16 Les services gouvernementaux dont bénéficie
17 notre population, que ce soit le CLSC, ou le
18 cégep, ou les différents services administratifs
19 qui nous sont donnés par le gouvernement sont
20 aussi en lien avec cette dernière municipalité,
21 surtout Sainte-Thérèse. Alors, tous les
22 citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines sont amenés
23 naturellement à profiter des différents services
24 vers la région de Sainte-Thérèse ou de la MRC
25 Thérèse-de-Blainville. Et cet état de fait est

1 reconnu, a été reconnu en mil neuf cent
2 quatre-vingt-douze (1992) avec la création du
3 comté de Blainville.
4 Aujourd'hui, on nous propose un comté, celui de
5 La Plaine, qui, à notre avis, n'a aucune
6 logique, ni cohésion comme entité
7 administrative. En regroupant ces cinq (5)
8 municipalités ensemble, on réussit à toucher le
9 territoire de quatre (4) MRC, quatre (4)
10 commissions scolaires, monsieur Leborgne
11 mentionnait tantôt deux (2) CLD, c'est plutôt
12 quatre (4) CLD, tout en chevauchant le
13 territoire de la CMM et des régions
14 administratives des Laurentides et de
15 Lanaudière.
16 Difficile, à notre avis, de trouver pire
17 application de l'article 15 de la Loi électorale
18 qui détermine qu'une circonscription électorale
19 représente une communauté naturelle établie,
20 entre autres, selon les critères que l'on
21 connaît.
22 Les considérations socio-économiques. Qui sont
23 les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines? Avec
24 une moyenne d'âge inférieure à la moyenne du
25 Québec, il s'agit principalement de couples qui

1 sont venus s'installer avec l'effet de
2 débordement des villes de Montréal et de Laval.
3 Il s'agit d'une population à caractère urbain,
4 typique de la couronne nord de Montréal, et ce
5 malgré le fait que quatre-vingt-dix pour cent
6 (90 %) du territoire de la municipalité de
7 Sainte-Anne-des-Plaines soit zoné vert en vertu
8 de la Loi sur la protection du territoire
9 agricole. À cet effet, ce n'est qu'environ six
10 (6 %) à dix pour cent (10 %) de la population de
11 Sainte-Anne-des-Plaines qui est agriculteur. Il
12 n'y a pas de contradiction puisque la grande
13 majorité de la population est concentrée à
14 l'intérieur de la zone blanche qui représente
15 environ dix pour cent (10 %) de notre
16 territoire.
17 Alors, que ce soit pour les loisirs, les études
18 ou les achats, les citoyens de
19 Sainte-Anne-des-Plaines se déplacent
20 majoritairement vers la grande région de
21 Sainte-Thérèse, voire la MRC
22 Thérèse-de-Blainville, dont l'appartenance
23 naturelle a déjà été mentionnée, bon, ou vers...
24 tout simplement vers la grande région de
25 Montréal, incluant Laval.

1 En ce qui a trait au travail, les données de
2 Statistique Canada indiquent que l'industrie de
3 la fabrication, de la construction, le commerce
4 de gros et de détail emploient la majorité de la
5 main-d'oeuvre qui provient de
6 Sainte-Anne-des-Plaines. L'agriculture, pour sa
7 part, occupe moins de quatre pour cent (4 %) de
8 notre main-d'oeuvre. Encore là, les
9 déplacements pour le travail se font
10 majoritairement vers la grande région de
11 Montréal.

12 Notre municipalité est située à proximité de
13 nombreux parcs industriels, que ce soit ceux de
14 Mirabel, de Terrebonne, de Laval ou de
15 Blainville, alors l'influence du pôle
16 administratif de Saint-Jérôme est beaucoup moins
17 importante pour la Ville de
18 Sainte-Anne-des-Plaines que pour les
19 municipalités situées plus au nord, telles que
20 Sainte-Sophie ou Saint-Calixte.

21 Toujours en vertu de l'article 15 de la loi, il
22 apparaît évident que le comté proposé de
23 La Plaine ne tient pas compte des critères de
24 densité de population ou du taux de croissance
25 auquel nous pourrions ajouter celui de

1 l'activité économique.
2 Alors, en conclusion, en deux mille huit (2008),
3 la population de Sainte-Anne-des-Plaines dépasse
4 maintenant les quatorze mille (14 000)
5 habitants. Nous sommes déjà bien loin d'une
6 petite municipalité agricole d'il y a une
7 quarantaine d'années. Du fait de sa présence au
8 sein de la MRC Thérèse-de-Blainville, la
9 municipalité a été intégrée au territoire de la
10 communauté métropolitaine de Montréal lors de sa
11 création en deux mille un (2001). Il s'agit
12 d'une réalité à laquelle nous ne pouvons pas
13 échapper, qui amène son lot de responsabilités
14 additionnelles pour la ville.
15 Que ce soit en matière de services policiers,
16 d'urbanisme ou de partage de coûts des
17 équipements métropolitains, les contraintes sont
18 nombreuses et très différentes en regard des
19 autres municipalités formant le comté de
20 La Plaine.
21 Par ailleurs, les défis sont très grands pour la
22 municipalité qui est membre de la communauté
23 métropolitaine et c'est pourquoi nous avons
24 besoin d'une représentation forte auprès de la
25 CMM et nous croyons que cet effet serait dilué

1 avec le changement de comté.
2 La présente proposition de découpage isole donc
3 la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, seul autre
4 territoire faisant partie de la CMM à
5 l'intérieur du comté est le secteur de La Plaine
6 de la Ville de Terrebonne. Nous croyons que le
7 secteur La Plaine ne subit pas le même impact
8 que Sainte-Anne-des-Plaines considérant
9 l'ampleur de la Ville de Terrebonne qui
10 bénéficie du comté de Terrebonne au sein de la
11 CMM. La Ville de Terrebonne parle d'une seule
12 voix pour la Ville de Terrebonne, incluant le
13 secteur La Plaine.
14 Pire encore, nous croyons que la proposition ne
15 tient pas compte de l'imbroglio administratif
16 qu'elle créerait avec la coexistence au sein du
17 même comté des multiples entités administratives
18 auxquelles j'ai fait référence tout à l'heure.
19 Je n'ai pas encore parlé du désintéressement des
20 électeurs, je comprends que nous devons
21 respecter le poids électoral de chacun des
22 comtés, mais qu'en est-il du poids électoral si
23 on désintéresse complètement l'électeur à aller
24 voter en lui faisant subir des changements
25 constants de comté? L'électeur ne s'y retrouve

1 plus du tout.
2 Et on peut... on peut... à chaque élection
3 provinciale, on parle de la baisse du taux de
4 vote, on peut peut-être... on ne peut que
5 constater que ce n'est peut-être pas étranger au
6 fait qu'ils ne s'y retrouvent plus dans les
7 nombreux déménagements de comtés dont la Ville
8 de Sainte-Anne-des-Plaines a fait les frais
9 depuis trente (30) ans.
10 Comment inciter les gens à s'intéresser aux
11 problèmes d'un comté quand on change d'une
12 élection à l'autre? Comment inciter les gens à
13 s'intéresser et à s'impliquer dans la vie
14 politique lorsque, d'une élection à l'autre,
15 notre député et les municipalités qu'il
16 représente ne sont plus les mêmes?
17 Nous demandons donc à la Commission de la
18 représentation électorale de revoir son projet
19 de réforme en ce qui concerne la Ville de
20 Sainte-Anne-des-Plaines. Actuellement
21 regroupées dans les comtés de Groulx et de
22 Blainville, les villes de la MRC
23 Thérèse-de-Blainville constituent un exemple de
24 concertation et ce, dans tous les domaines. Il
25 est primordial que la Ville de

1 Sainte-Anne-des-Plaines puisse continuer à être
2 regroupée dans un comté formé de municipalités
3 de la même MRC afin de pouvoir défendre des
4 intérêts communs et être représentés par un
5 député oeuvrant dans le même sens, le comté de
6 Blainville correspond en tous points à ses
7 attentes.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci, Madame la mairesse.

10 Donc, vous nous avez éclairés sur les différents
11 organismes qui militent dans votre ville et le
12 sentiment d'appartenance que vous nous avez
13 exposé. On va regarder attentivement, mais il
14 faut être clair, là, il va falloir faire des
15 changements, hein, là-dessus. On ne peut pas
16 garder le statu quo, il faut vraiment...
17 écoutez, il y a plus de cent mille (100 000)
18 électeurs de plus que la dernière fois dans la
19 grande région ici, donc il faut faire... il faut
20 faire des changements de frontière.

21 On va espérer, finalement, que la proposition
22 définitive que nous allons produire à
23 l'Assemblée nationale va pouvoir vous donner,
24 j'espère bien, au moins en partie satisfaction,
25 on va y travailler très fort. On verra bien,

1 finalement, quelle conclusion qu'on pourra en
2 arriver. Mais en bougeant une place, vous
3 comprendrez qu'il faut bouger beaucoup autour
4 aussi. Alors, c'est le travail, c'est notre
5 responsabilité et on est ici pour vous écouter.
6 On vous a bien entendue, alors on va voir ce
7 qu'on peut faire à partir des commentaires très
8 intéressants que vous nous avez donnés.

9 Merci.

10 **Mme CATHERINE COLLIN :**

11 Je vous remercie.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Est-ce que vous avez des commentaires, mes
14 collègues?

15 Oui, s'il vous plaît.

16 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

17 Est-ce qu'on a le périmètre de la CMM? Ce... le
18 périmètre de la...

19 **UNE VOIX :**

20 Non, il n'est pas ici.

21 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

22 Non, on ne l'a pas.

23 Merci beaucoup.

24 **Mme CATHERINE COLLIN :**

25 Merci.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Le territoire de la Communauté métropolitaine de
3 Montréal, on voit bien que c'est en dents de
4 scie tout autour du territoire, donc ça a été
5 dessiné pas nécessairement en tenant compte
6 aussi de tout ce qu'on doit tenir compte, nous,
7 là, alors ils avaient des critères différents
8 certainement pour en arriver à la proposition
9 qui avait été retenue à l'époque.

10 Mais on va essayer quand même, bien sûr, de voir
11 comment on peut s'ajuster en fonction des
12 commentaires qu'on vient d'entendre.

13 Alors, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire.

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Pierre
16 Gingras, député de Blainville. Monsieur Gingras
17 est accompagné de madame Kim Nunès, attachée
18 politique.

19 Je dois préciser que nous avons bien reçu votre
20 mémoire, monsieur Gingras, et que les membres de
21 la Commission en ont une copie.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Alors, bonjour, Monsieur le député. Bonjour,
24 madame. Nous vous écoutons.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. PIERRE GINGRAS
- - - - -

M. PIERRE GINGRAS :

Merci, Monsieur le président Marcel Blanchet que j'ai connu dans une autre vie. Messieurs les commssaires Serge Courville et John Zacharias. Merci de me donner la chance aujourd'hui d'exprimer devant vous et vous faire part... de m'exprimer devant vous et vous faire part des commentaires qui m'ont été soulevés tant par la population que des organismes du territoire et des préoccupations concernant le transfert de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de la circonscription de Blainville à celle d'une nouvelle circonscription qui s'appellerait La Plaine.

Je vais limiter mes commentaires aujourd'hui à la proposition de la carte électorale modifiée que vous nous présentez et non pas à la réforme du mode de scrutin que nous traiterons dans un autre forum.

Tel que vous l'avez mentionné, je suis conscient que le mandat qui vous a été confié, le mandat que vous avez est très difficile à ce moment-ci,

1 difficile car vous devez trouver et conserver
2 une représentation adéquate au sein de tout le
3 Québec en tenant compte de l'importance à
4 accorder à l'égalité du vote des électeurs, le
5 poids politique dans les circonscriptions, tout
6 en préservant, et ça je le note, préservant leur
7 communauté naturelle.

8 Je tiens à réaffirmer devant vous toute ma
9 confiance dans la Commission et... dans la
10 Commission de la représentation et réitère
11 l'importance de préserver l'indépendance du
12 Directeur général des élections du Québec.

13 D'entrée de jeu, je tiens à vous dire que, selon
14 moi, le transfert de Sainte-Anne-des-Plaines
15 dans la circonscription de La Plaine me
16 préoccupe beaucoup et ce, à plusieurs niveaux,
17 notamment au niveau géographique, sociologique,
18 mais aussi au niveau de l'accessibilité et de la
19 configuration de la région.

20 Vous comprendrez, je fais ici référence à
21 l'article 15 qu'on a lu devant vous, mais je
22 veux à nouveau le lire. L'article 15 qui dit
23 ceci, donc :

24 **«La circonscription représente une**
25 **communauté naturelle établie et se**

1 **fondant sur des considérations d'ordre**
2 **démographique, géographique et**
3 **sociologique, telles que la densité de**
4 **la population, le taux relatif de**
5 **croissance de la population,**
6 **l'accessibilité -- et j'y reviendrai un**
7 **peu plus tard -- la superficie et la**
8 **configuration de la région -- j'y**
9 **reviendrai aussi -- les frontières**
10 **naturelles du milieu ainsi que les**
11 **territoires des municipalités locales.»**

12 *Donc, tout ça, selon moi, dans la proposition*
13 *qui a été faite ne correspond pas ou la*
14 *proposition qui a été faite ne répond pas à*
15 *l'article 15 de la loi.*

16 *Tout ça se fait chez nous de façon naturelle.*
17 *Je dirais que les villes sont regroupées à*
18 *l'intérieur de deux (2) circonscriptions, Groulx*
19 *et Blainville, comme on l'a dit on a le meilleur*
20 *des deux (2) mondes, hein, une MRC, deux (2)*
21 *circonscriptions, et vous comprendrez donc que*
22 *cette situation favorise la concertation, la*
23 *coopération, la cohérence entre les différents*
24 *intervenants, soit les instances politiques,*
25 *municipales et provinciales, et les organismes.*

1 Tous ça se fait de façon naturelle et efficace
2 parce que les sept (7) villes de la MRC ont
3 plusieurs priorités et objectifs communs.
4 Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le
5 Président, entre la Loi électorale ou du
6 découpage électoral sont venues des
7 modifications au niveau des responsabilités
8 données aux MRC. Je vais juste vous en citer
9 quelques-unes. Donc, dans l'allocution du
10 premier ministre de l'époque, Bernard Landry,
11 en deux mille un (2001), donc on dit :

12 **«Elles peuvent maintenant, si elles le**
13 **souhaitent, obtenir des compétences**
14 **additionnelles dans plusieurs domaines:**
15 **la gestion, les matières résiduelles,**
16 **l'élaboration d'une politique de**
17 **développement culturel et patrimonial,**
18 **l'élaboration d'une politique de**
19 **développement touristique local, le**
20 **transport adapté, le logement social,**
21 **les équipements, l'infrastructure et**
22 **les services à caractère supralocal, et**
23 **j'en passe.»**

24 Donc, vous voyez que les MRC, alors qu'on les
25 avait mises en place pour un peu mettre une

1 cohésion sur la gestion du territoire,
2 aujourd'hui ont de plus en plus de
3 responsabilités.
4 C'est Léon Dion, politicologue québécois fort
5 connu, qui disait que :

6 **«Pour une collectivité comme pour un**
7 **individu, le fait initial c'est le nom**
8 **reçu. Ce nom, on le désigne, il**
9 **acquiert un sens à la mesure de ce**
10 **qu'elle devient, il s'identifie.»**

11 Et vous allez voir que je m'en vais sur
12 l'identité maintenant.

13 On remarque que Sainte-Anne-des-Plaines a changé
14 de territoire, et madame la mairesse en faisant
15 mention tantôt, et de nom de circonscription
16 déjà quatre (4) fois depuis trente (30) ans. Et
17 maintenant, pour une cinquième fois, on lui
18 propose à nouveau de changer.

19 Donc, après avoir fait partie du comté de
20 Prévost dans les années soixante-dix (70), du
21 comté de Rousseau dans les années quatre-vingt
22 (80), du comté de Terrebonne dans les années
23 quatre-vingt-dix (90), du comté de Blainville
24 dans les années deux mille (2000), et voilà
25 qu'on lui propose de faire partie maintenant du

1 comté de La Plaine. Madame la mairesse a été
2 très polie tantôt quand elle qualifiait ce
3 changement à répétition. Moi, je vous dirais
4 que les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines sont
5 tannés de servir de bouche-trou, et c'est ce
6 qu'ils considèrent maintenant qu'ils sont à les
7 faire passer d'un comté à l'autre sans tenir
8 compte de la communauté naturelle
9 d'appartenance.
10 Ce cinquième changement-là risque de soulever
11 l'incompréhension chez les citoyens et
12 citoyennes entre Plainois, parce que ce
13 changement encore, on crée chez eux une
14 insécurité identitaire, voire une fragilisation
15 de l'identité collective de cette communauté.
16 L'identité, c'est essentiel tant pour un
17 individu que dans la société, donc une ville,
18 une circonscription, une MRC ou une région
19 administrative. C'est le sociologue Fernand
20 Dumont qui disait que l'identité est une notion
21 basée sur l'accumulation des traits culturels.
22 C'est donc évident que la Ville de
23 Sainte-Anne-des-Plaines partage une identité
24 forte, mais avec les autres villes de la MRC,
25 Thérèse-de-Blainville et de la région des

1 Laurentides.
2 À la page 3 de mon mémoire, vous pouvez même
3 voir tous les organismes et instances que la
4 Ville partage avec les autres villes de la MRC
5 ou de la région. Laissez-moi vous en citer
6 quelques-unes : l'Agence de santé et des
7 services sociaux des Laurentides, le Carrefour
8 jeunesse-emploi Thérèse-de-Blainville, la
9 Chambre de commerce et de l'industrie
10 Thérèse-de-Blainville, la Conférence régionale
11 des élus des Laurentides, autrefois appelée
12 Conseil régional de développement que j'ai
13 présidé pendant cinq (5) ans, et où on a
14 développé dans la région des Laurentides un
15 capital social très important, donc les gens se
16 parlaient.
17 Ce capital social-là, c'est un des éléments ou
18 l'élément principal qui est la clé de succès des
19 Laurentides. Vous ne pouvez pas enlever une
20 municipalité et puis l'intégrer dans une autre
21 région au vent d'une élection. Bon, au vent
22 d'une élection, c'est à tous les huit (8) ans,
23 là, à deux (2) élections on fait la réforme,
24 c'est ce qui s'est passé au cours des trente
25 (30) dernières années avec la Ville de

1 Sainte-Anne-des-Plaines. Vous ne pouvez pas
2 demander à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
3 de développer, au niveau social, cette
4 cohérence-là, alors qu'elle l'a déjà avec chez
5 nous dans une nouvelle région.
6 Vous me direz : «On ne la déplace pas de région,
7 c'est uniquement le comté», mais d'être
8 représentée... elle serait minoritaire à
9 l'intérieur de ce nouveau comté-là, alors
10 qu'elle aurait à faire affaire avec tous les
11 organismes de la région des Laurentides et de la
12 MRC Thérèse-de-Blainville.
13 Vous parliez tantôt de l'épicerie, oui, ils
14 viennent faire leur épicerie, ils font leur
15 épicerie, monsieur Leborgne le disait, d'abord
16 à Sainte-Anne-des-Plaines, mais ensuite, pour
17 les autres biens de consommation, ils se
18 dirigent vers le sud et vers l'est et non pas
19 vers l'ouest.
20 Conseil intermunicipal de transport des
21 Laurentides, ils s'en vont dans une région où
22 les autres villes seront représentées par un
23 autre Conseil intermunicipal de transport, alors
24 qu'eux ont développé déjà un lien avec
25 Thérèse-de-Blainville, donc avec le sud et avec

1 l'ouest. Leur communication amène leurs gens
2 vers la Ville de Ste-Thérèse, vers le train de
3 banlieue de Blainville, et non pas vers le futur
4 train de banlieue de l'ouest qui sera installé.
5 Donc, vous voyez que toute leur communication se
6 fait vers la MRC Thérèse-de-Blainville.
7 Le pénitencier. Donc ayant été vice-président
8 du Conseil intermunicipal de transport des
9 Laurentides, je me rappelle qu'on avait établi
10 un lien privilégié avec le pénitencier. Donc,
11 toute leur communication, leur vie se passent
12 avec le sud est l'ouest.
13 Commission scolaire de la
14 Seigneurie-des-Mille-Îles. Donc, imaginez-vous
15 être dans un comté ou une circonscription où ils
16 seraient les seuls à faire partie d'une
17 commission scolaire, alors que la commission
18 scolaire des autres villes de la circonscription
19 serait une autre commission scolaire. Donc,
20 tout leur déplacement aussi en termes
21 d'éducation se fait vers le sud et vers l'ouest
22 et non pas vers l'est.
23 La Communauté métropolitaine de Montréal. Il y
24 a aura sûrement des questions tantôt sur le
25 découpage en dents de scie, qu'il me fera

1 plaisir de répondre. L'Hôpital régional de
2 Saint-Jérôme, le Petit Théâtre DuNord, la
3 Moisson Laurentides, le Musée d'art contemporain
4 des Laurentides, le palais de justice de
5 Saint-Jérôme, Praxis, la SODET (CLD), monsieur
6 Leborgne est venu témoigner, le Théâtre
7 Lionel-Groulx, l'institution d'enseignement
8 principalement, Visionnart, Initiascène, le CSLC
9 et j'en passe.
10 En plus, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et
11 les six (6) autres villes de la MRC
12 Thérèse-de-Blainville, comme l'a dit madame la
13 mairesse, sont toutes membres de la CMM,
14 contrairement aux autres villes de la future
15 circonscription de La Plaine, à l'exception,
16 bien sûr, de La Plaine qui est déjà représentée
17 à l'intérieur de la Ville de Terrebonne. Il y
18 aurait seulement Ste-Anne-des-Plaines qui en
19 ferait partie, cela pourrait donc créer une
20 dichotomie au niveau des revendications des
21 villes de la circonscription de La Plaine, tout
22 en démobilisant aussi Sainte-Anne-des-Plaines à
23 cet égard dans cette nouvelle circonscription.
24 Ça pourrait même isoler la Ville de
25 Sainte-Anne-des-Plaines du reste de son

1 territoire d'appartenance, donc de sa MRC, mais
2 aussi de sa nouvelle circonscription, parce
3 qu'elle se sentirait plus engagée avec sa MRC
4 qui, elle, serait représentée par un député
5 autre que celui de sa circonscription.
6 En plus, avec le changement de circonscription,
7 la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines serait
8 représentée par un député qui aurait le mandat
9 de défendre les intérêts de quatre (4) MRC
10 différentes, mais partiellement aussi : Des
11 Moulins, Montcalm, Rivière-du-Nord et
12 Thérèse-de-Blainville. Ça affaiblirait donc la
13 représentation exercée par le député qui devrait
14 s'occuper des différentes priorités et réalités
15 que vivent les quatre (4) MRC et les deux (2)
16 régions administratives.
17 Il faut se rappeler qu'à la base, les MRC ont
18 été mises sur pied pour créer des communautés et
19 que les revendications des municipalités sont
20 souvent faites par la MRC. Donc, quand un
21 député en représente quatre (4), ça a moins de
22 poids, d'après moi. Il faut donc tenter de
23 minimiser le fractionnement ou le nombre de MRC
24 dans chaque circonscription si on veut favoriser
25 une articulation adéquate de ces communautés.

1 L'accessibilité. Maintenant on a parlé tantôt
2 d'accessibilité, donc l'accessibilité de
3 Sainte-Anne-des-Plaines vers le sud et vers
4 l'ouest est notable. Accessible à partir de la
5 640 et plusieurs rangs qui la relie à
6 Blainville, à Mirabel, Saint-Jérôme, la Ville de
7 Sainte-Anne-des-Plaines a le même désir que
8 celui de la Ville de Bois-des-Fillion et des
9 autres villes de la MRC concernant le
10 parachèvement de l'autoroute 19 lui permettant
11 un accès plus rapide à la métropole. Ce
12 désir-là est partagé avec toutes les villes de
13 la MRC Thérèse-de-Blainville et les villes de
14 Laval et de Saint-Jérôme. Cela démontre donc
15 que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a, au
16 niveau de l'accessibilité, comme je le dis, plus
17 de liens vers le sud et vers l'ouest.
18 Je vous ai parlé de son Conseil intermunicipal
19 de transport qui est celui des Laurentides et
20 non de Lanaudière.
21 En conclusion, donc, pour moi, transférer la
22 Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la
23 circonscription de La Plaine remet en cause
24 l'identité et le lien d'appartenance que doivent
25 créer les régions administratives, les

1 circonscriptions et les MRC. Ces entités-là
2 devraient être plus que des frontières
3 territoriales ou que des lignes, contrairement à
4 ce qu'un autre intervenant vous a énoncé un peu
5 plus tôt.
6 Actuellement, la circonscription de Blainville
7 et la MRC Thérèse-de-Blainville ont des
8 frontières qui seront déterminées par une
9 appartenance à une identité culturelle,
10 politique très forte. Cette identité-là est
11 basée sur plusieurs intérêts communs qui lient
12 les villes de la circonscription de Blainville à
13 ceux des villes de la circonscription de Groulx.
14 Ça fait donc émerger une MRC forte, rayonnante,
15 une région aussi forte et rayonnante.
16 Comme vous le savez, l'identité des citoyens et
17 citoyennes a un lien direct avec l'identité qu'a
18 sa ville avec sa circonscription, sa MRC et sa
19 région administrative. Si les trois (3) sont
20 incohérents et ne sont pas unis au niveau de la
21 représentation, eh bien, ça peut affaiblir
22 l'identité des citoyens et citoyennes, donc
23 affaiblir la force locale qui émerge de la ville
24 et qui doit se refléter au sein de la
25 municipalité.

1 Dans un souci d'égalité de vote des électeurs,
2 on oublie, d'après moi, l'importance du lien
3 d'appartenance de la Ville de
4 Sainte-Anne-des-Plaines à sa circonscription en
5 vertu d'un bête calcul mathématique. En
6 changeant encore une fois de circonscription, de
7 délimitation territoriale, on effrite le concept
8 de la représentation effective des électeurs en
9 retirant une autre fois aux hommes plainois
10 leurs identités. Ça risque donc de soulever
11 chez eux une grande incompréhension et peut-être
12 même une certaine indifférence face à la
13 politique.

14 Ça pourrait même avoir un effet, comme le
15 mentionnait madame la mairesse tantôt, un effet
16 de désintéresser la population qui ne verrait
17 plus l'importance d'exercer son devoir de
18 citoyen, soit celui d'aller voter. Et je pense
19 que ce n'est pas ce que vous recherchez.

20 Sans identité, la démocratie perd tout son sens.
21 Avec les différents organismes qui lient
22 Sainte-Anne-des-Plaines à la MRC
23 Thérèse-de-Blainville, on constate qu'en la
24 retirant de la circonscription de Blainville,
25 son pouvoir de représentation auprès du député

1 se fragilise beaucoup, tout comme son lien
2 d'appartenance.

3 Notre proposition, d'après moi, est une oeuvre
4 inachevée que je vous laisse et que je vous
5 invite à compléter le mieux possible.

6 Merci.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Merci, Monsieur le député.

9 On constate donc, en tout cas jusqu'à
10 maintenant, que la principale difficulté de
11 notre proposition dans la région de
12 Laurentides-Lanaudière, ce serait vraiment
13 Sainte-Anne-des-Plaines. On va voir, en fait,
14 comment est-ce qu'on pourrait réaménager ça. On
15 va continuer d'entendre, bien sûr, les
16 intervenants ce soir, demain et après-demain, on
17 est trois (3) jours dans la région, et on va
18 essayer d'en arriver à une proposition nouvelle,
19 là, à des modifications qui pourraient, en fait,
20 être davantage respectueuses de votre
21 communauté naturelle, comme vous l'avez
22 expliqué.

23 Il y a des changements qui sont possibles, on a
24 déjà commencé à regarder ça, on va essayer
25 finalement de ne pas trop trop trop déranger

1 quand même pour ne pas refaire complètement le
2 dessin qu'on avait proposé parce que, sans ça,
3 on va être obligé de revenir en consultation
4 publique. En satisfaisant certains groupes,
5 peut-être qu'on va en insatisfaire d'autres,
6 alors c'est toujours le danger, c'est pour ça
7 qu'il faut y aller vraiment avec beaucoup
8 d'attention et c'est pour ça qu'on veut entendre
9 aussi les autres personnes de la région et de
10 vos voisins pour voir, en fait, s'il y a
11 d'autres choses qui pourraient, en fait, être
12 améliorées suivant les commentaires qu'on
13 entendra.

14 Mais soyez assuré qu'on est très ouvert à ce que
15 vous nous avez dit, on verra à partir de
16 maintenant comment est-ce qu'on peut ajuster la
17 proposition.

18 Je ne sais pas si mes collègues ont des
19 commentaires. John?

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 Peut-être une question à vous poser, mais je
22 pense que madame la mairesse pourrait aussi
23 intervenir. On nous a dit tantôt que
24 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du territoire
25 est zoné vert et que la population présentement

1 regroupée n'occupe que dix pour cent (10 %) du
2 territoire?

3 **M. PIERRE GINGRAS :**

4 Vous parlez de Sainte-Anne-des-Plaines?

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 Oui oui, je parle toujours de
7 Sainte-Anne-des-Plaines.

8 Et on nous parle aussi de l'autoroute 19 qui
9 doit s'en venir, donc il y a des attentes très
10 grandes à cet égard-là. Évidemment, qui dit
11 autoroute dit nécessairement axe de
12 développement.

13 Moi, la question que je me poserais ou que je me
14 pose, en fait, c'est que: est-ce qu'il y aura du
15 développement futur à Sainte-Anne-des-Plaines?
16 Et, si oui, dans quel secteur de la municipalité
17 actuelle?

18 **M. PIERRE GINGRAS :**

19 Je pense que madame la mairesse pourrait...
20 pourrait venir vous répondre à ça.

21 Mais au niveau de l'autoroute 19, je pourrais
22 vous dire qu'on parle aussi de transport
23 collectif. Bien sûr qu'une autoroute c'est fait
24 pour des véhicules, mais non pas uniquement
25 maintenant pour des véhicules automobiles.

1 La venue du métro à Laval a été très
2 intéressante, mais pour les gens du nord, ça
3 veut dire passé la rivière, passé Laval, ça n'a
4 pas amené un avantage additionnel si on n'y a
5 pas accès. Vous comprendrez qu'en véhicule,
6 prendre une heure et demie (1½) pour se rendre
7 aux portes de Montréal, on ne débarquera pas là
8 pour prendre le métro et puis traverser la
9 rivière.
10 Donc, si on a des voies réservées nous
11 permettant, autant sur l'autoroute 15, des voies
12 réservées additionnelles nous permettant
13 d'accéder à l'équipement très dispendieux, hein,
14 qu'on a mis en place à Laval, d'ailleurs la
15 municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a adhéré
16 à cette proposition-là de voies réservées. La
17 19 c'est la même chose, on est dans un
18 entonnoir. On se rappellera dans les années mil
19 neuf cent soixante (1960). Et sur l'autoroute
20 640, si vous comptez le nombre de ponts qui
21 traversent la 640, là, pour aller vers
22 Sainte-Anne-des-Plaines, il y en a cinq (5), et
23 si vous comptez le nombre de ponts utilisés, il
24 y en a deux (2), donc il y en a trois (3) qui ne
25 sont pas utilisés, construits en mil neuf cent

1 soixante (1960). C'est la première fois qu'on
2 enlèvera des ponts avant qu'ils tombent quand
3 personne a passé dessus! C'est assez
4 particulier. Donc, on n'a pas complété le réseau
5 routier.
6 Donc, le prolongement de la 19, là, c'est :
7 complétons ce qu'on avait dit qu'on ferait dans
8 les années soixante (60). Donc c'est un réseau
9 inachevé, c'est un réseau qui n'a aucune voie de
10 contournement, qui ne permet pas aux gens qui
11 voudraient contourner la région de Montréal, la
12 Ville de Montréal, de le faire.
13 Dans le cas des municipalités autant de Groulx
14 et de Blainville, quand on regarde Boisbriand,
15 c'est à toutes fins complété en termes de
16 développement, Rosemère aussi.
17 Dans le cas de Bois-des-Fillion, à toutes fins
18 pratiques, complété. Il reste un peu de
19 développement industriel, je crois, à faire.
20 Blainville touche la fin de son développement,
21 il reste le côté ouest de son territoire à
22 développer. Il y a une partie rurale qui est au
23 sud-ouest à développer et c'est dans les plans
24 de développement.
25 Du côté de Sainte-Anne-des-Plaines, je

1 laisserais madame la mairesse vous répondre, si
2 vous permettez.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Oui.

5 **MME CATHERINE COLLIN :**

6 Bien nous, à Sainte-Anne-des-Plaines, il nous
7 reste actuellement...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Je pense que... oui.

10 **MME CATHERINE COLLIN :**

11 Ah, (inaudible).

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Merci, madame.

14 **MME CATHERINE COLLIN :**

15 Excusez-moi. Pour répondre à votre question,
16 monsieur Courville, Sainte-Anne-des-Plaines,
17 actuellement, il lui reste environ l'équivalent
18 de deux cents (200) à trois cents (300) unités
19 sur l'ensemble du territoire, de sa zone blanche
20 en réalité. Mais vous savez que c'est une autre
21 difficulté qui nous est créée par la CMM, le
22 plan de développement, puisque vous n'êtes
23 sûrement pas sans savoir que la CMM... en tout
24 cas, l'ensemble des municipalités qui regroupent
25 la CMM travaille actuellement sur un plan de

1 compétence qui comprend l'aménagement du
2 territoire.
3 Alors, pour l'instant, lorsqu'il est question de
4 dézonage, actuellement c'est très difficile
5 d'aller au-delà, là, de la CMM, à cause des
6 questions non réglées au niveau des compétences.
7 Mais actuellement, nous, nous sommes dans cet
8 état-là, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de
9 notre territoire est zoné vert; par contre,
10 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de notre
11 population n'est pas agriculteur.
12 Alors ça, il faut en tenir compte, puisque c'est
13 une population typiquement urbaine.
14 **M. PIERRE GINGRAS :**
15 Qui est dans un... restreint dans le centre, au
16 noyau...
17 **MME CATHERINE COLLIN :**
18 Dans le noyau urbain.
19 **M. PIERRE GINGRAS :**
20 ... du village.
21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
22 On le voit bien, effectivement, sur la carte,
23 là.
24 **M. PIERRE GINGRAS :**
25 Oui, au noyau du village, effectivement.

1 Mais tous leurs services, ils vont les chercher,
2 comme je le disais dans Thérèse-de-Blainville,
3 dans... vers la métropole, donc leurs services
4 de santé, leurs services de CLSC...

5 **MME CATHERINE COLLIN :**

6 Oui. En fait...

7 **M. PIERRE GINGRAS :**

8 ... l'éducation, etc.

9 **MME CATHERINE COLLIN :**

10 Probablement que l'axe routier le plus utilisé à
11 Sainte-Anne-des-Plaines, c'est la 335, direction
12 sud.

13 **M. PIERRE GINGRAS :**

14 Hum hum, qui est la (inaudible).

15 **MME CATHERINE COLLIN :**

16 Et d'ailleurs, nous avons demandé au ministère
17 du Transport de travailler avec nous pour revoir
18 l'entrée de la ville, puisqu'il y a au-delà de
19 quinze mille (15 000) voitures qui circulent par
20 jour.

21 Alors, vous voyez que naturellement, les gens
22 partent le matin travailler sur la 335-Sud et
23 reviennent le soir tous à peu près à la même
24 heure, alors ça charge beaucoup les axes
25 routiers.

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2 Mais pour la Commission, moi, je peux vous dire
3 que si jamais il y avait un cinquième
4 changement, on essaierait de ne pas en avoir un
5 sixième, un septième, puis un huitième, d'où
6 l'intérêt de savoir un peu...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Ce qui s'en vient.

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 ... dans quelle direction va aller votre
11 développement, finalement.

12 **M. PIERRE GINGRAS :**

13 Mais leur communauté d'appartenance ne se dirige
14 pas vers l'est, je veux dire ils ne vont pas
15 magasiner à l'est, ils ne vont pas...

16 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

17 (Inaudible).

18 **MME CATHERINE COLLIN :**

19 Non, mais au niveau de la démographie, à
20 Sainte-Anne-des-Plaines...

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Non seulement à Sainte-Anne-des-Plaines, mais
23 tout autour aussi, là.

24 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

25 Oui.

1 **MME CATHERINE COLLIN :**

2 Oui, c'est ça.

3 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

4 Tout à fait.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Merci, madame.

7 **M. PIERRE GINGRAS :**

8 Bien, je vous ai fait l'état des autres villes,
9 là.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Oui. Ça va.

12 **M. PIERRE GINGRAS :**

13 Je ne sais pas si en...

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Non, mais c'est parce que je sais...

16 **M. PIERRE GINGRAS :**

17 Les sept (7) villes. Je vous ai-tu parlé des
18 sept (7) villes? Lorraine, c'est...

19 **MME CATHERINE COLLIN :**

20 Oui.

21 **M. PIERRE GINGRAS :**

22 ... c'est à toutes fins pratiques complété
23 aussi. Parce que...

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 On le voit bien sur la carte aussi, hein, on

1 voit le... la carte qui nous est présentement
2 projetée, là, la densité de développement ou
3 d'habitations, là, c'est très évident où est-ce
4 que c'est...

5 **M. PIERRE GINGRAS :**

6 CMM maintenant, pourquoi la Ville de
7 Sainte-Anne-des-Plaines est dans la CMM et
8 pourquoi cette carte dentelée ou édentée, dont
9 vous avez mentionné tantôt? C'est... la carte de
10 la CMM a été établie en fonction du territoire
11 de RMR, Région...

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Métropolitaine de recensement.

14 **M. PIERRE GINGRAS :**

15 ... métropolitaine de recensement sur la carte
16 fédérale, donc où ces municipalités-là allaient
17 chercher leurs... leurs travailleurs, donc
18 étaient principalement vers le centre, se
19 déplaçaient principalement vers le centre. Donc,
20 c'est en fonction de la carte du RMR que la CMM
21 a été faite.

22 Donc, c'est pour ça que la Ville de Saint-Jérôme
23 n'est pas dans la CMM, même si elle est
24 maintenant dans l'AMT suite à la venue du train
25 de banlieue vers Saint-Jérôme.

1 Donc, les cartes, là, il y en a beaucoup, le
2 territoire de l'Agence métropolitaine de
3 transport, territoire de la CMM, territoire
4 donc...

5 Mais je reviens, c'est des régions où c'est des
6 regroupements naturels ou basé sur quelque
7 chose. L'AMT, c'est en fonction de trajets, de
8 déplacements métropolitains. La CMM, c'est en
9 fonction d'appartenance au noyau principal. La
10 carte électorale devrait être en fonction de
11 communautés naturelles.

12 C'est comme si, des fois, il y aurait une
13 rivière qui passerait entre des secteurs, je ne
14 pense pas que vous pourriez faire une carte en
15 joignant d'un côté, vous avez fait une... -- et
16 on ne vous demande pas une circonscription
17 d'exception. Je peux vous dire qu'à l'heure
18 actuelle, Blainville n'est pas... ne dépasse pas
19 la limite et n'est pas une circonscription
20 d'exception. Elle se rapproche de la limite
21 dangereusement, à quelques centaines...

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Oui.

24 **M. PIERRE GINGRAS :**

25 ... d'âmes, mais ne dépasse pas la limite; alors

1 que Groulx est en bas de la limite, est à la
2 moyenne.

3 **MME CATHERINE COLLIN :**

4 Mais... Vous permettez, monsieur...

5 **M. PIERRE GINGRAS :**

6 Bien sûr. C'est sur mon temps! Non, c'est ça,
7 mais...

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Allez-y.

10 **MME CATHERINE COLLIN :**

11 Juste pour intervenir au sujet de la CMM, quand
12 j'ai terminé mon allocution tantôt, vous en avez
13 fait état, la CMM, bon, on reconnaît que c'est
14 séparé en dents de scie. Cependant, la CMM,
15 c'est une création qui est jeune, qui date de
16 deux mille un (2001). Donc, à la dernière
17 réforme, elle n'était pas présente, là...

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Non.

20 **MME CATHERINE COLLIN :**

21 ... parmi... Mais la CMM, c'est une entité très
22 importante lorsque l'on en fait partie,
23 puisqu'il y a des enjeux majeurs qui sont
24 discutés au sein de la CMM. C'est pourquoi
25 aujourd'hui, je crois sincèrement que la

1 Commission doit en tenir compte dans son
2 découpage puisqu'il y a trop d'enjeux qu'on doit
3 défendre. Sinon, on doit demander à la Ville de
4 Sainte-Anne-des-Plaines de sortir du territoire
5 de la CMM. On considère que ça pourrait aller
6 jusqu'à un point de non-retour de cette
7 façon-là.

8 Je vous remercie.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 C'est nous qui vous remercions.

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Excusez-moi... John? Oui, excuse. Allez-y?

15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

16 J'allais juste ajouter une petite remarque
17 générale. La croissance de la population amène
18 des changements de délimitation des...

19 **MME CATHERINE COLLIN :**

20 Absolument.

21 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

22 ... circonscriptions.

23 C'est ça qu'on a vu. Je n'étais pas là lors des
24 dernières réformes, donc je ne peux pas les
25 commenter, mais ça risque de revenir à l'avenir,

1 parce que c'est la région la plus... la plus
2 forte en termes de croissance au Québec. Alors,
3 il faut s'attendre à d'autres changements,
4 peut-être, à l'avenir. C'est ça qui m'inquiète
5 en tant que commissaire, parce qu'on veut tous
6 une certaine stabilité dans la délimitation des
7 circonscriptions, mais il y a toujours cette
8 pression démographique sur nos travaux.

9 **M. PIERRE GINGRAS :**

10 Exact. Mais je pense, Monsieur le commissaire,
11 que vous devez, dans vos travaux, tenir compte
12 absolument des régions administratives.

13 Je ne relèverai pas... et je pourrais vous
14 citer, quand les régions administratives ont été
15 créées et l'évolution des régions
16 administratives au Québec, et vous citer... vous
17 citer effectivement le pourquoi de
18 l'établissement des régions administratives et
19 on dit : une région devient un territoire de
20 planification de l'intervention étatique.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Exact.

23 **M. PIERRE GINGRAS :**

24 Donc, si on divise le territoire de façon à
25 offrir les services mais qu'en délimitation

1 électorale, on le coupe, je ne vois pas la
2 cohérence là-dedans. Et c'est de là, quand je
3 vois Sainte-Anne-des-Plaines sortir de la région
4 administrative des Laurentides pour se retrouver
5 dans la région administrative de Lanaudière, les
6 gens qui siègent -- j'ai été maire pendant douze
7 (12) ans -- on est appelé à siéger sur une
8 multitude de tables. Les gens, dépendant de la
9 grosseur de la municipalité, sont soit à temps
10 plein ou soit à temps partiel, ont des fois
11 d'autres occupations, autant les conseillers que
12 les maires ou mairesses. On ne peut pas
13 demander à ces élus de siéger dans deux (2)
14 régions administratives différentes pour faire
15 valoir leurs droits.

16 Moi, en tout cas, si ça me serait arrivé, je
17 peux vous dire que j'aurais eu une grande
18 difficulté à faire valoir, dans deux (2) régions
19 administratives différentes, les priorités de ma
20 région dans une autre région, alors que
21 Sainte-Anne-des-Plaines arriverait là comme
22 l'orphelin dans la région de Lanaudière.

23 Pour moi, ça ne se fait pas...

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 J'allais presque m'adresser...

- 1 **M. PIERRE GINGRAS :**
2 ... c'est antinomique.
- 3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
4 J'allais presque m'adresser au député, mais je
5 ne le ferai pas, mais il reste que si la carte
6 électorale est appelée à changer, je pense que
7 peut-être qu'il y a des...
- 8 **M. PIERRE GINGRAS :**
9 Vous pourriez mettre trois (3) circonscriptions
10 dans...
- 11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
12 Il y a peut-être des...
- 13 **M. PIERRE GINGRAS :**
14 ... les Laurentides.
- 15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
16 C'est possible. Mais il y a peut-être aussi
17 d'autres circonscriptions qui devraient
18 peut-être être redessinées...
- 19 **M. PIERRE GINGRAS :**
20 Pourquoi pas.
- 21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
22 ... en bout de piste.
- 23 **M. PIERRE GINGRAS :**
24 Mais en respectant les régions administratives.
- 25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 Bien, les régions (inaudible).
2 **M. PIERRE GINGRAS :**
3 Vous l'avez entendu dans d'autres régions, je
4 crois.
5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
6 Oui oui.
7 **M. PIERRE GINGRAS :**
8 Et haut et fort. Donc...
9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
10 Et ce n'est pas fini.
11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire ;**
12 Message compris.
13 **M. PIERRE GINGRAS :**
14 Et ce n'est pas fini.
15 Et je vous dis, et je suis d'accord avec ça, pas
16 question d'aller à plus de cent vingt-cinq (125)
17 circonscriptions et même, si vous pouvez en
18 faire moins, faites-en moins.
19 Et de toute façon, on n'est pas là pour sauver
20 notre poste, comme certains l'ont peut-être
21 énoncé plus tôt, mais si vous avez à toucher au
22 nombre de circonscriptions, ça doit être un
23 débat fait avec la population. Mais, pour nous,
24 on n'en voit pas plus, on en voit moins.
25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Madame la mairesse, monsieur le député, merci
2 beaucoup pour votre éclairage.

3 **MME CATHERINE COLLIN :**

4 Je vous remercie.

5 **M. PIERRE GINGRAS :**

6 Merci à vous, merci de votre écoute. Merci
7 infiniment.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci.

10 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît?

11 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

12 Oui. J'appellerais maintenant monsieur Gilles
13 Guibord, retraité, qui fera une intervention à
14 titre personnel.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors bonjour monsieur Guibord, nous vous
17 écoutons.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE M. GILLES GUIBORD**

20 - - - - -

21 **M. GILLES GUIBORD :**

22 Bonjour messieurs, et je remercie la Commission
23 de s'être rendue jusqu'à nous pour nous
24 entendre.

25 Je vais... je ne voudrais pas lire mon mémoire

1 puisqu' vous l'avez, je vais essayer d'aller à
2 l'essentiel.
3 La raison première de mon rapport, c'est de
4 changer la valeur du vote d'un député. La clé
5 d'un problème peut se trouver en dehors du cadre
6 habituel de solution de problèmes.
7 Actuellement, le vote de tous les députés ont la
8 même valeur, quelle que soit la population que
9 chacun représente, soit un député/un vote.
10 Je propose que son vote soit l'équivalent au
11 nombre d'électeurs qu'il représente. S'il
12 représente vingt-cinq mille (25 000) électeurs,
13 son vote vaut vingt-cinq mille (25 000) points.
14 S'il en représente cinquante-six mille cinq cent
15 neuf (56 509), son vote vaut cinquante-six mille
16 cinq cent neuf (56 509) points. La
17 comptabilisation à faire est fort simple. Et je
18 pense que ça répondrait aux attentes de la
19 population et des intervenants dans le milieu
20 politique.
21 Les régions périphériques ne veulent pas perdre
22 leur député. De cette façon, ça serait résolu.
23 Les régions très urbanisées n'acceptent pas
24 d'être sous représentées. En ayant des
25 députés... des votes de député égaux à

1 population, ils seraient proportionnellement
2 représentés.
3 Les députés et les populations des régions
4 ressources ne veulent pas voir la superficie de
5 leur comté augmenter. Et c'est évident, c'est
6 des distances à parcourir, puis c'est des
7 services à rendre à la population. La
8 représentation doit refléter le poids
9 démographique, on en a parlé. Les distorsions
10 de la carte électorale doivent être corrigées.
11 Ça permettrait de corriger toutes les
12 distorsions parce que les distorsions
13 actuellement, c'est d'avoir un député qui vaut
14 un vote. C'est la source principale des
15 problèmes.
16 Ensuite, la démocratie et les droits
17 fondamentaux ont leurs exigences.
18 Puis pour appuyer cette façon de calculer le
19 vote, il y a d'autres organisations dont
20 j'appuie mon... mon idée s'inspire de la
21 représentation sur les conseils d'administration
22 des entreprises, mais il y a aussi d'autres
23 organisations où il y a des votes qui ne sont
24 pas 1/1, dont les partis politiques.
25 Dans les partis politiques, les comtés n'ont pas

1 le même nombre de votes à leur congrès, ça
2 dépend du nombre de membres qu'ils ont dans le
3 comté, et c'est la même chose pour les
4 syndicats.
5 Ensuite, je crois que le... je vais toucher à la
6 carence de la loi.
7 Ma proposition respecte totalement le principe
8 d'égalité politique des électeurs. La règle du
9 plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %) est
10 une mesure qui respecterait la constitution,
11 mais elle oblige à créer un moule. Presque
12 toutes les circonscriptions doivent s'y mouler,
13 quels que soient les inconvénients que cela
14 impose et la représentation de... pour le comté
15 La Plaine en est le plus éloquent exemple.
16 Et pour ajouter à la cause de la mairesse de
17 Sainte-Anne-des-Plaines, les caisses populaires
18 se sont regroupées, elles se sont refondues et
19 le résultat a été de refondre Blainville,
20 Sainte-Anne-des-Plaines et Saint-Janvier en une
21 seule caisse populaire, et l'importance des
22 caisses populaires dans le milieu, c'est...
23 c'est majeur.
24 Ensuite, la démocratie participative. En
25 diminuant la superficie des circonscriptions et

1 en regroupant davantage les communautés
2 naturelles, favorise la participation des
3 membres d'un parti politique à la vie de son
4 comté.
5 De plus, les militants ont aussi moins de
6 distance à parcourir dans l'exercice de leurs
7 fonctions. Ce ne sont pas tous les partis qui
8 ont les moyens de rembourser les dépenses des
9 officiers de l'association de circonscription.
10 La démocratie s'exerce à l'assemblée, elle se
11 vit aussi dans les partis politiques au niveau
12 du comté, et j'ai trente (30) ans d'expérience
13 dans ce domaine.
14 Le but principal de mon rapport, c'était de...
15 -- de mon mémoire, c'était de défendre la
16 Gaspésie, mais vous l'avez par écrit. Je veux
17 seulement vous souligner le premier paragraphe.
18 La proposition pour le comté de Matane/Gaspé
19 exprime magnifiquement les incohérences à se
20 conformer à un moule pour répondre à une norme
21 hautement philosophique en milieu rural. Sur ce
22 territoire, il y a Matane et Gaspé qui sont deux
23 (2) chefs-lieu, séparés par plus de trois cents
24 (300) kilomètres dans le même comté, chacun à
25 une extrémité. Dans cette région, il est le plus

1 populeux, le plus long et le plus difficile à
2 parcourir en hiver. C'est inacceptable.
3 Dans les Laurentides, j'ai fait des remarques,
4 mais comme je le dis, c'était des questions que
5 je soulevais parce que je ne veux pas suggérer
6 des solutions alors que je ne suis pas impliqué
7 dans la communauté, mais ce que la Ville de
8 Sainte-Anne a fait, ça peut... c'est très
9 éloquent.
10 En conclusion, ma proposition, en modulant la
11 valeur du vote du député en fonction du nombre
12 d'électeurs de la circonscription qu'il
13 représente, rend plus facile la mise à jour de
14 la carte électorale, permet aux électeurs en
15 région périphérique d'avoir un représentant plus
16 près d'eux, garantit à toutes les régions une
17 influence proportionnelle à leur poids
18 démographique, assure aux électeurs le respect
19 de leurs droits fondamentaux d'égalité et de
20 vote et ne coûte pas cher.
21 La proposition de démolir les trois (3)
22 circonscriptions doit être abandonnée afin de
23 mieux servir les populations rurales.
24 Je suis en faveur d'augmenter le nombre de
25 députés au besoin. Il était question de trois

1 (3), mais je ne sais pas si les conclusions de
2 vos consultations vont changer ou pas.
3 L'objectif de regrouper les communautés selon
4 leur milieu naturel d'échange doit être atteint
5 pour renforcer l'appartenant et faciliter
6 l'implication en politique.
7 Et en terminant, le gros bon sens et le
8 pragmatisme doivent l'emporter sur l'idéal
9 philosophique.
10 Merci.
11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
12 Alors, merci monsieur Guibord.
13 Évidemment, la proposition que vous faites de
14 faire correspondre le vote en proportion de la
15 population représentée par un député, c'est une
16 des hypothèses qui a déjà été examinée. Vous
17 savez que c'est dans les différentes discussions
18 qui ont cours présentement, qui vont continuer
19 d'avoir cours. À mon avis, la conclusion n'est
20 pas tirée.
21 Ça ressemble un petit peu à ce qu'on retrouve
22 dans les MRC, hein, il y a certaines
23 municipalités qui ont un poids différent quand
24 vient le temps de voter sur des choses
25 importantes. Alors, c'est un peu une formule

1 qu'on connaît et qui pourrait, éventuellement,
2 être examinée de près, c'est sûr. Mais nous, on
3 doit agir avec la loi telle qu'elle est
4 présentement, puis la loi ne prévoit pas ce
5 mécanisme-là.

6 La même chose pour l'augmentation du nombre de
7 députés. On comprend finalement que dans la
8 région Gaspésie/Bas St-Laurent,
9 Chaudière-Appalaches, il y a une diminution
10 importante de la population, ce qui nous a
11 amenés à retirer de ces trois (3) régions trois
12 (3) circonscriptions pour en ajouter
13 Basses-Laurentides, Laval et sur la Rive-Sud de
14 Montréal, on a un maximum de cent vingt-cinq
15 (125), et la loi ne nous permet pas d'en
16 ajouter. Ce qui veut donc dire que pour donner
17 suite à ce que vous proposez, notamment
18 d'augmenter d'au moins trois (3)
19 circonscriptions sans en enlever ailleurs, il
20 faudrait une modification à la loi.

21 Alors, ce n'est pas dans le décor actuellement,
22 on verra ce que l'avenir nous réserve, mais pour
23 nous, on doit vraiment agir avec la loi telle
24 qu'elle existe présentement et essayer, malgré
25 la difficulté, d'être le plus équitable encore

1 **M. CLAUDE SABOURIN :**
2 Bonjour, monsieur Blanchet. Bonjour, messieurs
3 les commissaires. Bonjour.
4 Alors, effectivement, d'entrée de jeu, je
5 voudrais juste souligner qu'on a eu... j'ai
6 trouvé que le délai était un petit peu rapide
7 pour préparer quelque chose par écrit, j'aurais
8 aimé présenté un mémoire, mais enfin, je vais
9 parler fort pour que ce soit bien enregistré.
10 Alors, d'entrée de jeu, je voudrais dire
11 évidemment qu'on compatit beaucoup avec les
12 circonscriptions qui, dans l'est du Québec en
13 particulier, ont perdu leur circonscription ou
14 semblent... il semble qu'ils vont perdre leur
15 circonscription parce que je pense qu'il y a,
16 évidemment, tout un attachement derrière ça qui
17 est important.
18 Par contre, comme vous le soulignez, la loi est
19 ainsi faite, il faut vivre avec la loi, et je
20 pense que le côté premier de la chose,
21 évidemment, c'est l'aspect démographique, il
22 faut respecter banalement des nombres et puis je
23 suis tout à fait en accord avec ça. Alors, je
24 pense que d'un point de vue général, vous avez
25 tout à fait mon support dans la carte électorale

1 comme vous voulez la modifier.
2 Évidemment, autant je compatis beaucoup avec les
3 gens qui vont perdre leur circonscription, je
4 compatis un peu moins avec les gens qui ont...
5 vont avoir une circonscription additionnelle.
6 Je comprends, évidemment, les questionnements,
7 les difficultés que ça va poser, en particulier
8 pour la circonscription de La Plaine, mais je
9 pense que s'il leur est donné une voix
10 additionnelle à l'Assemblée nationale, je trouve
11 que c'est un bel avantage pour eux déjà.
12 Alors, je pense qu'effectivement la Commission a
13 pour rôle de s'assurer que la voix de chaque
14 électeur ait la même portée partout dans la
15 province, c'est un principe premier de la
16 représentation, et je suis content que ça aille
17 toujours dans cette optique-là.
18 Oui, c'est d'ailleurs aussi, et je le souligne,
19 je suis certain que vous êtes au courant, mais
20 c'est le même genre d'équivalence qui existe et
21 au niveau fédéral et dans les autres provinces à
22 travers le Canada où ils ont des
23 représentations, ils ont des nombres, des...
24 qu'ils doivent respecter également et que déjà,
25 effectivement, le Québec représente la province

1 canadienne, le niveau de gouvernement où il y a
2 le plus grand nombre de représentants à leur
3 législation provinciale. Alors, je pense que
4 le législateur devra y penser à deux (2) fois
5 avant d'augmenter le nombre de ses représentants
6 également à ce niveau-là.
7 Voilà. Évidemment, ça souligne d'éventuels
8 problèmes pour les régions, je pense que la
9 Commission aura évidemment un rapport à faire
10 dans ce sens-là. Alors, je voulais apporter
11 quelques avenues possibles à offrir au
12 législateur à partir de la Commission ici.
13 D'ailleurs, je souligne que malheureusement ni
14 monsieur le député Gingras, ni Madame la
15 maire n'a offert de proposition à la
16 Commission, ce qui est un petit peu malheureux.
17 Soit dit en passant, bien sûr, les avenues que
18 la Commission pourrait offrir à l'Assemblée
19 nationale, ce serait... au législateur, si vous
20 voulez, c'est effectivement une augmentation du
21 nombre de députés.
22 Par contre, j'en reviens à ce que je disais
23 tantôt, je pense que c'est déjà la législature
24 provinciale qui a le plus grand nombre de
25 représentants, je ne pense pas que ce soit la

1 ligne qu'il faut privilégier.
2 Évidemment, mon deuxième point rejoint mes
3 collègues de Québec Solidaire pour ce qui est de
4 l'introduction d'une proportionnelle qui
5 pourrait... et ses députés de l'est pourraient
6 avoir une responsabilité accrue au niveau des
7 dossiers régionaux.
8 Il pourrait y avoir évidemment aussi la mise sur
9 pied d'une commission des régions et,
10 finalement, je pense que la Commission de la
11 représentation électorale pourrait se pencher
12 également sur le rapport éventuel que la
13 coalition pour un Québec des régions devrait
14 apporter dans les prochains mois.
15 Alors, en conclusion, je pense que la Commission
16 doit aller de l'avant avec sa proposition de
17 réforme de la carte électorale et idéalement,
18 bien sûr, aller de l'avant également dans
19 l'introduction d'une représentation électorale
20 par un vote proportionnel national à deux (2)
21 bulletins.
22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 Merci, monsieur Sabourin.
24 Alors, vos commentaires rejoignent d'autres
25 qu'on a déjà entendus. Évidemment, ça va

1 au-delà du mandat précis de la Commission tel
2 qu'il existe actuellement, mais évidemment ça va
3 alimenter les échanges qui auront certainement
4 lieu dans les mois ou dans les années à venir,
5 là, sur qu'est-ce qui pourrait être fait pour
6 améliorer la représentation de la population, et
7 particulièrement la population des personnes
8 vivant dans des régions, en fait, sous-peuplées
9 ou pas suffisamment peuplées, là. C'est sûr
10 qu'il y a une réflexion qui est faite là-dessus,
11 qui est commencée et la conclusion n'est pas
12 tirée au moment où on se parle.

13 Nous, on intervient, comme je le disais plus
14 tôt, à un moment où là, la loi nous oblige à
15 agir en fonction des critères qui sont là, mais
16 on verra ce que l'avenir nous réserve.

17 Alors, je ne sais pas si mes collègues ont des
18 questions ou des commentaires?

19 C'est beau?

20 Alors, merci beaucoup, monsieur Sabourin.

21 **M. CLAUDE SABOURIN :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît.

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 quatre-vingt-un (81) dans Rousseau;
2 quatre-vingt-neuf (89) dans Terrebonne;
3 quatre-vingt-quatorze (94) dans Blainville
4 nouvellement créée. Si Sainte-Anne-des-Plaines
5 allait dans la nouvelle circonscription de
6 La Plaine, ce serait un cinquième changement de
7 circonscription en trente-huit (38) ans. Et là,
8 je... ce n'est pas dans mon texte, mais je
9 voudrais rajouter que je suis d'accord avec les
10 interventions de la mairesse de
11 Sainte-Anne-des-Plaines et du député de
12 Blainville, les arguments qu'ils ont apportés,
13 que moi je n'avais pas tous les documents pour
14 amener les mêmes arguments, mais je suis
15 d'accord avec les mêmes arguments.
16 J'ai fait un travail de recherche, par contre,
17 sur le redécoupage des circonscriptions
18 électorales et j'en arrive à la conclusion qu'il
19 faudrait ajouter deux (2) circonscriptions et
20 non une -- vous pourrez corriger dans mon texte
21 le deuxième deux (2), c'est un un plutôt -- dans
22 la région Laurentides-Lanaudière. Et là encore,
23 je suis d'accord avec monsieur Leborgne de la
24 SODET, que je rajoute, parce que je n'avais pas
25 son mémoire à lui qui dit que c'est

1 effectivement deux (2)... deux (2) dans
2 Sainte-Thérèse-de-Blainville qu'il faudrait
3 mettre des circonscriptions et non pas une.
4 Donc, moi, dans la région
5 Laurentides-Lanaudière, j'ai pris le nombre
6 d'électeurs, sept cent vingt-six mille sept
7 cents (726 700) divisés par quarante-cinq mille
8 deux cent sept (45 207), qui est la moyenne
9 provinciale de nombre d'électeurs par
10 circonscription, ce qui me donnait seize (16)
11 circonscriptions, effectivement.
12 Puis pour en arriver à ça, on peut se comparer
13 avec la région de Montréal qui a un million deux
14 cent soixante-cinq mille quatre cent trente
15 (1 265 430) électeurs divisés par quarante-cinq
16 deux cent sept (45 207), qui donne vingt-huit
17 (28) circonscriptions, comme il y a
18 présentement. Si on veut avoir le même poids,
19 effectivement, que Montréal, il faudrait donc
20 seize (16) circonscriptions dans les
21 Laurentides-Lanaudière et non pas quinze (15).
22 Je suis d'accord pour couper les
23 circonscriptions, ça, ce n'est pas partie de la
24 région ici, mais dans votre proposition, vous
25 proposiez, dans la région de

1 Chaudière-Appalaches, de couper une
2 circonscription. Effectivement, selon les
3 chiffres que j'ai calculés, vous avez
4 parfaitement raison.
5 Je suis d'accord aussi pour ajouter une
6 circonscription dans la région de Laval et une
7 autre dans la région de la Montérégie. Mais je
8 n'ai pas été capable de découper la région
9 Laurentides-Lanaudière en seize (16) parce qu'il
10 faudrait découper des villes et des villages,
11 effectivement, que je ne disposais pas du nombre
12 d'électeurs par quartier de ville.
13 Effectivement, j'ai toujours été contre qu'on
14 divise une ville pour faire un comté, mais je
15 m'aperçois que même Terrebonne, là vous le
16 faites en envoyant La Plaine dans le nouveau
17 comté et même la Ville de Montréal, c'est ça,
18 Montréal, il y a plusieurs comtés. Donc, il va
19 falloir couper à un moment donné à quelque part.
20 Je pense qu'il faudrait changer la loi pour
21 augmenter le nombre de circonscriptions
22 contrairement aux intervenants précédents.
23 Je vous remercie de l'attention que vous
24 porterez à mon mémoire.
25 Martin Bolduc, Sainte-Anne-des-Plaines.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Merci, monsieur Bolduc.
3 Évidemment, on est très conscient que la région
4 de Laurentides-Lanaudière étant la région la
5 plus... en plus forte croissance au Québec, on
6 peut penser finalement que oui, lors d'une
7 prochaine refonte, il y aura encore une
8 circonscription additionnelle qui pourra se
9 justifier. Pour l'instant, on passe... on pense
10 qu'avec une de plus, même si, encore une fois,
11 ça ne répond pas tout à fait aux critères
12 d'équilibre numérique, ça va, mais pour une
13 prochaine fois, effectivement, là, c'est... ça
14 va continuer.
15 Si on se fie aux chiffres de l'Institut de la
16 Statistique du Québec, ça va continuer
17 d'augmenter, il va falloir que ça... quelque
18 chose soit fait la prochaine fois, encore plus.
19 Mais encore une fois, on est... on a un maximum
20 de cent vingt-cinq (125), là, on va la prendre
21 où? Alors, ce sera une question importante à
22 régler si jamais il n'y a pas une augmentation
23 du nombre de circonscriptions.
24 **M. MARTIN BOLDUC :**
25 En tout cas, je suis d'accord pour les endroits

1 où vous en avez déjà coupé, et même moi, j'en
2 coupais une de plus à un autre endroit, j'avais
3 fait un brouillon, mais je n'ai pas eu le temps
4 de tout remettre au propre. Mais je vous laisse
5 le soin, avec tous vos documents, de jouer au
6 découpage.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 On a déjà des bonnes idées là-dessus, mais
9 encore une fois on pense qu'avec ce qu'on a fait
10 présentement, on peut tenir la route pour un
11 bout.

12 Je ne sais pas si mes collègues ont des
13 commentaires, des questions?

14 C'est beau?

15 **M. MARTIN BOLDUC :**

16 Merci. Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Merci beaucoup.

19 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît.

20 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

21 Je dois dire, Monsieur le président, qu'il y
22 a... qu'il reste une personne inscrite sur ma
23 liste, mais elle n'est pas encore arrivée,
24 peut-être que je pourrais suggérer une
25 suspension de quelques minutes.

1 Est-ce que ça va maintenant?

2 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

3 Oui.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Oui? Très bien. Parfait. Merci.

6 **M. MARC GASCON :**

7 Alors, à mon tour de vous remercier de
8 l'opportunité que vous donnez à la population de
9 venir s'exprimer sur ces questions, je pense
10 que... on parle de démocratie à ce moment-ci et
11 d'entrée de jeu et d'emblée, je pense que
12 justement le fait de s'interroger ensemble fait
13 tout éloge, justement, à la façon et aux
14 opérations qu'on doit mener pour réussir ses
15 consultations sur une nouvelle carte électorale.
16 D'entrée de jeu, je vous dirais que comme maire
17 de la Ville de Saint-Jérôme, mais aussi comme
18 élu, nous sommes appelés régulièrement, mandat
19 après mandat, à nous aussi, au niveau municipal,
20 recalibrer les réalités, les réalités que sont
21 justement les quartiers de chacune de la Ville
22 de Saint-Jérôme.

23 Saint-Jérôme est une ville qui est divisée en
24 quatorze (14) quartiers, qui fait en sorte,
25 justement, d'avoir quatorze (14) échevins au

1 Conseil de ville et nous avons déposé tout
2 dernière, dans le même contexte, puisque
3 c'est une ville qui est en pleine effervescence,
4 c'est une ville qui est en plein plein
5 développement et vous le constatez, j'imagine
6 vous aussi, lorsqu'on regarde le nombre de
7 population qu'il y a sur Saint-Jérôme et qu'il y
8 avait il y a quatre (4) ans, c'est, je vous
9 dirais, assez phénoménal de voir à quel point
10 notre région, mais particulièrement aussi les
11 Laurentides, à quel point ça se développe et
12 comment le boom démographique est en train de
13 s'installer, tel que ça avait été prévu
14 d'ailleurs au niveau de l'Institut de la
15 statistique du Québec.
16 Notre réalité fait en sorte que nous-mêmes avons
17 fait cette réflexion et on comprend très bien
18 qu'à certains égards, il n'est pas toujours
19 facile de voir sur la carte électorale
20 municipale ce que ça veut dire gérer, justement,
21 des délimitations et d'arriver à un certain
22 calibrage, justement, pour faire en sorte qu'un
23 échevin élu représente à peu près le même groupe
24 de population dans un quartier par rapport à un
25 autre.

1 Alors, si j'extrapole et, justement, je regarde
2 sur la réalité de la carte électorale
3 provinciale, nous avons à faire le même genre de
4 réflexion, nous avons à faire, justement, à
5 réaliser à quel point la représentation
6 politique sur la carte électorale fait en sorte,
7 justement, de représenter des individus,
8 représenter des électeurs.
9 Alors, dans le contexte, nous applaudissons,
10 nous, je pense, de façon fort éloquente et fort
11 valable le travail qui a été fait, je pense, par
12 la Commission. Nous sommes d'accord avec la
13 proposition de la carte électorale en ce qui a
14 trait au comté de Saint-Jérôme puisqu'un
15 électeur doit avoir, à mon sens, sur le plan...
16 sur le plan politique, mais aussi sur le plan
17 démocratique, la même valeur ici comme ailleurs
18 au Québec.
19 Et dans le contexte, lorsqu'on regarde,
20 évidemment, encore une fois, comment la
21 démographie se présente dans notre milieu, il
22 est clair que notre comté actuellement, le comté
23 de Prévost, fait en sorte qu'on dépasse de
24 beaucoup ce que devrait être le nombre de
25 population pour un député et, dans le contexte,

1 nous sommes d'accord avec la forme du
2 redécoupage qui est proposée pour Saint-Jérôme.
3 Alors, évidemment, toute la... et là, je vais
4 prendre mon chapeau de président de la CRÉ des
5 Laurentides, hein, parce que j'ai aussi, bon,
6 souvent un mandat régional et je veux bien... je
7 veux bien voir ce qui se passe sur l'ensemble
8 des Laurentides, et je suis aussi interpellé
9 évidemment de ce qui se passe ailleurs au Québec
10 en ce qui a trait justement... et mes collègues
11 des autres régions qui nous disent : «Bien, la
12 représentation... on perd de la représentativité
13 au niveau du poids politique de ce qui se passe
14 ailleurs parce que... à cause, justement, de la
15 baisse de démographie qui se passe et que, tout
16 à coup, on se retrouve avec un député de moins,
17 que ce soit en Gaspésie, que ce soit la
18 Côte-Nord ou autrement.» J'entends également
19 ça.
20 Et évidemment il faudra réfléchir -- et ça,
21 c'est... je pense c'est peut-être au
22 gouvernement d'aller plus loin de ce côté-là --
23 de dire : «Comment on peut réorganiser ou
24 repenser les propos ou les besoins des régions
25 en matière de représentativité au niveau du

1 gouvernement?»
2 Je pense très sérieusement que avant longtemps
3 il faudra peut-être... moi, ma réflexion n'est
4 pas terminée, mais une chambre des régions, par
5 exemple, c'est quelque chose qui a été déjà
6 annoncé et je pense que ça pourrait être
7 valable. Mais le comment du pourquoi,
8 évidemment il ne s'agit pas de remettre en place
9 le Sénat au Québec, ce n'était pas ça l'idée,
10 mais simplement d'avoir... est-ce que ce serait
11 des députés? Est-ce que ce serait des supers
12 députés? Ce serait des sénateurs?
13 Moi, je ne suis pas rendu là dans ma réflexion,
14 mais je pense qu'effectivement, dans les
15 problématiques régionales, il y a des éléments
16 auxquels une représentativité doit être faite.
17 Le gouvernement actuellement a créé... le
18 gouvernement actuel a créé les fameuses CRÉ, les
19 conférences régionales des élus, et on sent
20 depuis ces quelques années, ça fait trois (3)
21 ans maintenant, et on sent qu'effectivement,
22 lorsque la table... la table québécoise des
23 régions se réunit auprès de Madame la ministre
24 des Affaires municipales et des régions, il y a
25 un discours qui s'opère et il y a une

1 représentativité qui est intéressante justement
2 au niveau de la représentation régionale, des
3 problématiques régionales qui... dont on doit
4 faire face et avec lequel le gouvernement aussi
5 fait en sorte de réaliser à quel point le mur à
6 mur ne peut pas exister sur le plan... sur le
7 plan politique et à quel point les programmes
8 gouvernementaux doivent être adaptés au niveau
9 des régions.
10 Or, dans le contexte, effectivement lorsqu'on
11 entend le grand coup de coeur des régions qui
12 nous disent : «Notre représentativité va être
13 différente», il y a de ça aussi dont il est
14 question, c'est : comment est-ce qu'on est en
15 mesure de dire à quel point ça va mal ou à quel
16 point on a d'autres types de besoins auxquels
17 les programmes ne s'ajustent pas dans notre
18 milieu pour X raisons et qu'on puisse être
19 entendu au Québec?
20 Non pas que les députés ne fassent pas leur
21 travail, loin de là, mais dans une réalité de
22 comté où on a une petite circonscription, on a
23 des enjeux vraiment locaux et aussi dans des
24 réalités partisanes, forcément ça fait partie
25 justement de notre démocratie, il y a des

1 réalités partisanses à travers ça, il y a des
2 éléments auxquels, à quelques égards, on ne
3 répond pas à ces réalités régionales.
4 Et là, je pense que c'est... ce sera, à ce
5 moment-là, au gouvernement ou aller plus loin,
6 d'aller plus loin éventuellement dans sa
7 réflexion au niveau de la représentativité ou
8 des réalités régionales.
9 Et si je reviens à la base... la base de départ,
10 je crois profondément, moi, qu'en démocratie, un
11 électeur/un vote, c'est quelque chose qui doit
12 être reconnu. Et l'équilibre entre les
13 différents comtés au Québec doit aussi être
14 respectée. On ne peut pas avoir de supers
15 députés parce qu'ils représentent un peu plus de
16 la population, puis des députés de seconde zone,
17 si vous voulez, parce qu'ils auraient, à quelque
18 part, moins de citoyens à représenter.
19 L'idée de refaire les cartes électorales, de
20 pondérer en fonction d'un juste équilibre, et on
21 se comprend, le taux de marge d'erreur, on ne
22 peut jamais dire à l'électeur près, évidemment,
23 que la démonstration peut être faite de
24 redécouper un comté de cette façon-là, mais je
25 crois profondément, moi, en démocratie, que tous

1 les électeurs ou tous les citoyens sont égaux en
2 soi. Ils doivent avoir, je pense, l'opportunité
3 d'avoir un élu qui le représente à l'Assemblée
4 nationale en ce qui a trait au Québec de façon
5 équitable et égale.
6 Voilà ce que j'avais un peu à vous dire.
7 Et en ce qui a trait à voir, évidemment, de
8 retrancher la Ville de Prévost, parce que c'est
9 ça dont il est question, retrancher la Ville de
10 Prévost au comté de Prévost comme tel, je pense
11 que, somme toute... évidemment je n'ai rien
12 contre la Ville de Prévost, les gens de Prévost
13 sont des collègues, on se réunit, on fait partie
14 de la même MRC, évidemment, donc... et même
15 temps... même chose pour Sainte-Sophie,
16 Sainte-Sophie fait partie de la MRC de la
17 Rivière-du-Nord, Saint-Colomban est déjà dans
18 Argenteuil. Tout ce que je veux vous dire,
19 c'est qu'au niveau de l'organisation
20 territoriale, pour nous sur le plan pratique,
21 nous sommes déjà habitués à gérer nos choses
22 ensemble de façon territoriale sans que, je vous
23 dirais, à la limite la problématique d'avoir des
24 comtés différents puisse être une problématique
25 ou une... des embûches particulières.

1 Je vous dirais même au contraire. Si je vous
2 parle un peu en politicien, je vous dirais que
3 le fait d'avoir, dans la MRC Rivière-du-Nord,
4 plusieurs comtés, fait en sorte qu'on pourrait
5 éventuellement, politiquement encore une fois,
6 interpellier plusieurs députés ensemble qui
7 pourraient nous aider à régler un problème que
8 d'en avoir qu'un seul. Regardez, je vous parle
9 en politique, forcément, j'ai... et je pense
10 que, somme toute, ça, ce n'est pas une embûche,
11 au contraire. Bien au contraire, je pense que
12 ça peut être même un avantage.
13 Alors, dans le contexte... et la Ville de
14 Prévost, la Ville de Prévost est habituée de
15 aussi, même si ce n'est pas la même MRC, de
16 collaborer avec la MRC au nord, qui est la MRC
17 Pays-d'en-Haut ou, je vous dirais, sur la forme
18 de la... du territoire, est habitué aussi...
19 bon, ça fait partie aussi de ce qu'est un peu
20 Sainte-Anne-des-Lacs, où je vous dirais, à ce
21 moment-là, évidemment Saint-Hyppolite, tout ça,
22 donc c'est un peu la même forme de villégia...
23 territoire de villégiature en partie, en grande
24 partie, et qui sont quand même habitués de vivre
25 ensemble, là, ces citoyens de... sous cet angle,

1 sous cet angle-là.
2 Mais encore une fois, je vous dis, on est
3 capable de vivre ensemble sur le plan de... sur
4 le plan de la... du territoire MRC facilement
5 tout en ayant des problématiques différentes.
6 On s'amuse un peu à dire aussi, dans le fond,
7 quand on regarde la MRC elle-même au niveau de
8 Rivière-du-Nord, Saint-Jérôme qui est un peu,
9 dans le fond, la capitale régionale d'une part,
10 mais aussi le coeur... le coeur de la MRC au
11 niveau urbanistique, on a toujours... on a
12 toujours regardé aussi, dans le fond, comme
13 Saint-Colomban qui est dans Argenteuil,
14 Sainte-Sophie, on parle de la... du comté de
15 La Plaine actuellement, mais qui était dans le
16 comté de... cette fois, eux autres, c'était
17 Rousseau, et, dans le fond, qui sont des villes
18 plus rurales, qui ont des connotations ou des
19 affinités aussi avec le sud de l'autre MRC, qui
20 était Mirabel. D'ailleurs, la police et... le
21 service de police qui est donné à Saint-Colomban
22 est donné par Mirabel, et ça a été le cas aussi
23 pendant un certain temps pour la Ville de
24 Sainte-Sophie, mais maintenant qui est rendue
25 avec la Sûreté du Québec.

1 Donc, il y a des alliances sud intéressantes en
2 ce qui a trait autant à Sainte-Sophie que
3 Saint-Colomban. Tandis qu'au nord, évidemment,
4 comme Saint-Hyppolite et Prévost, qui étaient
5 vraiment la partie plus villégiature de notre
6 MRC, ont des relations aussi avec
7 Rivière-du-Nord -- avec, pardon, avec
8 Pays-d'en-Haut.
9 Alors, il y a contexte naturel, là, qui
10 s'installe de ce côté-là au niveau des
11 territoires.
12 Ce qui fait en sorte que de se retrouver,
13 Saint-Jérôme, en un seul et même comté, pour moi
14 n'est pas inopérant ou un crime de lèse-majesté
15 d'aucune façon, je pense que c'est de façon
16 relativement naturelle, d'autant plus que je
17 vous dirais que même en enlevant la portion de
18 la Ville de Prévost du comté de Prévost et en
19 créant le comté de Saint-Jérôme, je peux vous
20 dire que déjà, nous, dans nos cartons comme
21 Ville de Saint-Jérôme, ce qu'on attend déjà en
22 termes de développement des futures... des
23 futures rues et futures maisons à construire
24 pour l'année qui vient et les années futures, je
25 vous dirais que tantôt, vous allez avoir encore

1 des réflexions à faire en ce qui a trait à la
2 Ville de Saint-Jérôme même.

3 Est-ce qu'on arrivera tantôt avec deux (2)
4 comtés dans une seule et même ville? Enfin, ce
5 sera peut-être la projection qu'on aura à faire
6 pour le futur.

7 Voilà.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Merci, Monsieur le maire, c'est très
10 intéressant.

11 Effectivement, Saint-Jérôme, avec notre
12 proposition d'en faire une ville, une
13 circonscription électorale, vous êtes déjà dix
14 virgule neuf pour cent (10,9 %) au-delà de la
15 moyenne provinciale. Alors, effectivement, s'il
16 y a des développements importants de prévus au
17 cours des prochaines années, c'est possible que
18 vous alliez vers le vingt-cinq (25) maximum
19 assez rapidement. Alors, pour l'instant, en
20 tout cas, ça tient bien la route, on espère que
21 ça va... ça pourrait tenir la route pour au
22 moins deux (2) élections, c'est ça qui est notre
23 travail, de s'assurer que nos propositions vont
24 tenir pour deux (2) élections.

25 Mais... en tout cas, on vous remercie de votre

1 appui à la proposition, de votre souci aussi
2 pour les régions. On comprend effectivement que
3 c'est un problème majeur auquel est confronté le
4 gouvernement, et plus généralement l'Assemblée
5 nationale, à un moment donné il y aura
6 certainement des discussions qui devront être
7 prises.

8 Ces discussions-là ont commencé. Lorsque j'ai
9 déposé, en deux mille un (2001), la carte qui
10 est actuellement en vigueur, dans les
11 conclusions je recommandais qu'une réflexion se
12 fasse sur la façon de représenter les Québécois
13 et Québécoises à l'Assemblée nationale. On sait
14 bien qu'au cours des dernières années, il y a eu
15 plusieurs débats, notamment finalement on se
16 rappelle de celui qui a été tenu dans le cas des
17 États généraux, où monsieur Charbonneau était
18 présent, monsieur Béland par la suite, et
19 ensuite, évidemment, la Commission spéciale de
20 l'Assemblée nationale sur l'avant-projet de loi
21 qui proposait un mode de scrutin proportionnel
22 mixte. Donc, le débat est engagé.

23 Évidemment, nous, on est arrivé à un moment de
24 l'histoire, entre guillemets, où là, en fait, il
25 fallait agir parce que la loi nous dit qu'après

1 chaque deux (2) élections, il faut refaire la
2 carte, et la loi n'a pas été changée, donc on la
3 refait. La proposition qu'on fait, c'est avec
4 la carte... avec la loi, pardon, telle qu'elle
5 existe présentement.
6 On verra ce que l'avenir nous réserve, mais à
7 tout événement notre préoccupation, à ce
8 moment-ci, c'est de nous assurer qu'on va
9 assurer une représentation efficace, équitable
10 de la population à l'Assemblée nationale.
11 C'est très... c'est très difficile d'en arriver
12 à conclure qu'il faut enlever des
13 circonscriptions à certains endroits, puis en
14 ajouter à d'autres, mais vous avez bien dit,
15 hein, une règle fondamentale de la démocratie,
16 c'est de s'assurer que la voix d'un électeur
17 équivalait le plus près possible du vote d'un
18 autre électeur. Alors, c'est ça notre guide.
19 Mais encore une fois, malgré ça, le vingt-cinq
20 pour cent (25 %) en plus et en moins nous
21 permet... nous donne une certaine marge de
22 manoeuvre qui n'est parfois pas suffisante,
23 malheureusement, pour essayer de respecter le
24 plus possible les communautés naturelles.
25 En tout cas, merci beaucoup de votre

1 présentation et de votre appui à la proposition.

2 **M. MARC GASCON :**

3 Il demeure évident que si le monde municipal est
4 capable d'y arriver, j'imagine que la Province
5 devrait être capable de le faire.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 On espère bien.

8 Je ne sais pas si mes collègues ont des
9 commentaires ou des questions à vous poser?

10 Merci beaucoup, Monsieur le maire.

11 **M. MARC GASCON :**

12 Merci.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Ça a été très intéressant.

15 Alors, Monsieur le secrétaire, est-ce qu'il y a
16 d'autres intervenants?

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Non, Monsieur le président.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Alors, très bien. Alors, nous allons suspendre
21 nos travaux jusqu'à dix-neuf heures (19 h)?

22 Très bien. Merci.

23 - - - - -

24 **FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

25 - - - - -

1 proposition que nous avons faite de délimitation
2 du Québec à des fins électorales.
3 Pour nous, c'est une étape cruciale.
4 Évidemment, on a pu, à partir des données dont
5 nous disposons, de différentes sources, faire
6 une proposition qui nous apparaissait au départ
7 acceptable, avec les critères que la loi nous
8 donne, notamment le critère numérique qui est
9 bien connu, le critère de vingt-cinq pour cent
10 (25 %) en plus et en moins de la moyenne
11 provinciale qui nous permet justement de tenir
12 compte des communautés naturelles, mais encore
13 une fois, ce n'est pas toujours facile, loin de
14 là, à respecter, mais c'est vraiment l'objectif
15 qu'on s'est donné. Et qui de mieux que la
16 population concernée directement par notre
17 proposition pour nous éclairer davantage sur ce
18 que constitue une communauté naturelle dans le
19 milieu où on va.
20 Donc, à partir de là, des changements pourront
21 être apportés suite aux suggestions que vous
22 allez nous faire dans la mesure où on peut, en
23 fait, y donner suite dans le cadre, encore une
24 fois, du cadre que nous impose la loi.
25 Alors, je vais laisser la parole à monsieur

1 Courville quelques minutes, quelques instants,
2 qui va vous présenter justement le cadre légal
3 dans lequel on doit agir.

4 S'il vous plaît, Serge.

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 Merci, monsieur Blanchet.

7 Alors, le travail de délimitation de la carte
8 électorale du Québec exige une analyse
9 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
10 dans la loi électorale ont évidemment encadré ce
11 travail. Il convient de vous rappeler ce
12 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.

13 La loi électorale précise qu'une circonscription
14 doit représenter une communauté naturelle en
15 fonction de facteurs démographiques,
16 géographiques et sociologiques. On parle donc
17 ici de la configuration d'une région, de
18 l'organisation de son réseau routier, des
19 limites des arrondissements, des municipalités
20 et des MRC, de la densité de population et de
21 son taux de croissance, etc.

22 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
23 façon dont la vie est organisée sur le
24 territoire et la présence de pôles ou de
25 communautés d'intérêt économique constituent

1 d'autres exemples de facteurs à considérer.
2 De plus, pour assurer une certaine équité entre
3 les circonscriptions et les électeurs, la loi
4 précise que chaque circonscription doit
5 regrouper un nombre d'électeurs qui ne
6 s'éloigne pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en
7 plus ou en moins de la moyenne provinciale, soit
8 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
9 électeurs selon la liste électorale permanente
10 actuelle.
11 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
12 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
13 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
14 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
15 bien tenir compte des particularités de chaque
16 région.
17 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
18 équilibre possible entre l'égalité du vote et
19 les communautés naturelles, de manière à assurer
20 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
21 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
22 principes qui ressortent de l'importante
23 décision rendue en mil neuf cent
24 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
25 Canada relativement à la délimitation des

1 circonscriptions électorales.
2 Malgré les bouleversements compréhensibles que
3 les changements proposés peuvent provoquer dans
4 certaines régions du Québec, la Commission ne
5 peut se soustraire à cette obligation de
6 recherche d'équilibre. La délimitation de la
7 carte demande donc de faire bien évidemment un
8 examen attentif de chaque région, mais
9 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
10 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
11 de toutes les régions du Québec.

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Merci, Serge.

14 Juste avant de vous laisser la parole, je vais
15 demander à monsieur Zacharias de nous rappeler
16 brièvement les différents changements qui sont
17 proposés pour la région de
18 Laurentides-Lanaudière.

19 S'il vous plaît, John.

20 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

21 Merci, monsieur Blanchet.

22 Les changements que nous proposons dans la
23 région reflètent la croissance significative que
24 la population a connue depuis l'an deux mille
25 (2000), ce sont plus de cent mille (100 000)

1 nouveaux électeurs qui se sont ajoutés, ce qui
2 se traduit par un taux de croissance de dix-sept
3 pour cent (17 %), le plus élevé au Québec.
4 À l'étude de la région, nous avons constaté un
5 surplus d'électeurs dans plusieurs
6 circonscriptions, dont trois (3) qui excèdent
7 déjà le seuil maximal de vingt-cinq pour cent
8 (25 %), L'Assomption, Prévost et Masson. Cette
9 dernière, avec plus de soixante mille (60 000)
10 électeurs, est la circonscription la plus
11 populeuse au Québec.
12 Ajoutons également Blainville et Terrebonne dont
13 l'écart est très près du seuil maximal permis
14 par la loi. Ces deux (2) circonscriptions
15 deviendront également des exceptions positives
16 sous peu.
17 Dans ce contexte, il nous a fallu envisager
18 l'ajout d'une circonscription au sein de la
19 région des Laurentides-Lanaudière. Cette
20 solution permettrait d'avoir un nombre de
21 circonscriptions plus représentatif du poids
22 démographique de votre région.
23 La proposition de délimitation que nous
24 présentons aujourd'hui comporte donc un total de
25 quinze (15) circonscriptions davantage

1 équilibrées les unes avec les autres.
2 À l'ouest, un premier changement significatif
3 consiste à diminuer le nombre d'électeurs de
4 Prévost. Nous proposons qu'elle comprenne
5 uniquement la ville de Saint-Jérôme et qu'elle
6 soit renommée en conséquence Saint-Jérôme.
7 Ainsi, la ville de Prévost est ajoutée à la
8 circonscription de Bertrand, dont la limite
9 serait ajustée à la région administrative des
10 Laurentides.
11 Le second changement proposé a été d'ajouter la
12 quinzième circonscription, nommée La Plaine, qui
13 serait formée à partir des circonscriptions de
14 Blainville, de Rousseau et de Masson. Cet ajout
15 permettrait d'équilibrer plusieurs
16 circonscriptions actuellement en surplus
17 d'électeurs et situées au coeur de la grande
18 région.
19 La nouvelle circonscription de La Plaine
20 comprendrait donc les municipalités de
21 Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Sophie, de
22 Saint-Lin-Laurentides, de Saint-Calixte, ainsi
23 que l'ancien La Plaine qui est maintenant
24 fusionnée avec la ville de Terrebonne.
25 Ensuite, plus à l'est, nous proposons de réduire

1 la circonscription de L'Assomption afin de
2 corriger son statut d'exception positive. Elle
3 comprendrait l'ancien Repentigny, ainsi que la
4 paroisse de Saint-Sulpice. Nous suggérons de
5 renommer cette circonscription Repentigny.
6 Les circonscriptions de Berthier et de Joliette
7 seraient légèrement modifiées entre elles afin
8 d'assurer un meilleur respect des limites des
9 MRC dans ce secteur.
10 Quand à la circonscription de Rousseau, nous
11 suggérons qu'elle comprenne notamment la ville
12 de L'Assomption et qu'elle emprunte l'axe de la
13 route 125 vers le nord.
14 Quant aux circonscriptions de Labelle,
15 d'Argenteuil, de Mirabel, de Deux-Montagnes et
16 de Groulx, nous proposons de les garder intactes
17 en raison de leur nombre d'électeurs assez
18 équilibré.
19 Voilà qui résume la proposition de délimitation
20 dans la région des Laurentides-Lanaudière.
21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
22 Merci, John.
23 Ceci étant dit, c'est maintenant à vous de
24 prendre la parole.
25 Juste avant je voudrais, en fait, déposer une

1 correspondance qui m'a été remise de la part du
2 député, monsieur Claude Cousineau, qui nous fait
3 part de ses commentaires face à notre
4 proposition. Donc, je dépose officiellement,
5 auprès de la Commission, la correspondance de
6 monsieur Cousineau pour que nous puissions la
7 prendre en considération dans nos délibérations.
8 Alors maintenant, la parole est à vous.
9 Et je voulais vous indiquer que les propos vont
10 être enregistrés pour nous permettre, lorsque
11 viendra le temps pour nous de délibérer, de se
12 rappeler et d'y référer au cas où on en aura
13 besoin. Je demande maintenant à monsieur le
14 secrétaire, monsieur Fontaine, de nous appeler
15 le ou les premiers intervenants.
16 Merci.

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Alors, j'appellerais tout simplement à la table
19 monsieur Maurice Dumas. Monsieur Dumas a été
20 député fédéral de la circonscription
21 d'Argenteuil-Papineau-Mirabel.

22 Monsieur Dumas, je voudrais vous préciser que
23 nous avons bien reçu le court document que vous
24 avez déposé et que ce document sera déposé sur
25 le site web de la Commission de la

1 représentation au cours des prochains jours.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Alors, bonsoir monsieur Dumas.

4 **M. MAURICE DUMAS :**

5 Bonsoir.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

8 - - - - -

9 **PRÉSENTATION DE M. MAURICE DUMAS**

10 - - - - -

11 Alors, Monsieur le président, Messieurs les
12 commissaires, avant de lire le texte que j'ai
13 préparé, je vais vous dire, monsieur Blanchet,
14 que c'est la deuxième fois que je me présente
15 devant vous. Lorsque vous êtes venu à
16 Saint-Jérôme pour la dernière réforme de la
17 carte électorale, il était question de nommer un
18 nouveau comté qui s'appelait Mirabel, ç'avait
19 été une de mes suggestions. Et dans mon texte
20 également, je vous avais écrit qu'il était temps
21 qu'on reconnaisse les mérites de deux (2)
22 anciens premiers ministres qui n'avaient pas de
23 comté et c'était deux (2) grands premiers
24 ministres, Jean Lesage et René Lévesque, et ce
25 qui a été fait également.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

(Inaudible).

M. MAURICE DUMAS :

Alors, c'est à titre de député et d'ex-député fédéral d'Argenteuil-Papineau-Mirabel que je me présente devant vous afin d'émettre un commentaire sur l'élimination de circonscriptions en région.

Votre projet de révision de la carte électorale, pour servir la démocratie, ne peut pas être uniquement une application mathématique de la loi. Monsieur le président, malheureusement, vous êtes coincé entre le poids des régions et la loi électorale qui limitent le nombre d'électeurs. Et, si la loi est injuste, je pense qu'il faut la changer.

Je ne crois pas que la démocratie sera mieux servie en faisant disparaître trois (3) circonscriptions en régions éloignées, et surtout la Gaspésie, pour les ajouter à la région montréalaise qui a suffisamment de députés pour se faire entendre. Je pense que la qualité est plus importante que la quantité.

Il est aussi question d'accessibilité à son ou sa député et à sa capacité, pour l'élu, de

1 rencontrer facilement et rapidement ses
2 commettants. Il y a déjà des exceptions à la
3 loi, il faudra en créer d'autres. Est-ce que
4 cent vingt-cinq (125) députés est un nombre
5 immuable? Pour moi, non.
6 Une enquête Léger Marketing nous apprendrait
7 sans doute qu'un député en région est mieux et
8 plus connu que celui d'une grande ville comme
9 Montréal.
10 Monsieur le président, je parle en connaissance
11 de cause. J'ai été le député fédéral d'une très
12 grande circonscription, pas la plus grande au
13 fédéral, Argenteuil-Papineau-Mirabel, un
14 territoire qui partait d'Oka,
15 Saint-Joseph-du-Lac à Notre-Dame-du-Laus sur La
16 Lièvre, soixante (60) municipalités, plus la
17 douzaine de villages de Mirabel, avec les clubs
18 sociaux, l'Âge d'or, Les Fermières, les clubs
19 sportifs, les chambres de commerce. Si en tant
20 que député tu veux rencontrer tes électeurs, tu
21 acceptes les invitations et, généralement, on
22 est heureux de te recevoir.
23 L'appartenance à la circonscription, pour moi,
24 est plus importante en région qu'en grand centre
25 urbain. Quand vous décidez d'agrandir ces

1 circonscriptions dont le territoire est déjà
2 immense, je pense au député qui doit parcourir
3 ce territoire et aux citoyens qui veulent
4 rencontrer celui ou celle qu'ils ont élu et je
5 ne peux être d'accord avec votre décision.
6 Certaines régions éloignées ont de la difficulté
7 à se faire entendre, il ne faudrait pas leur
8 enlever leur porte-parole.

9 Merci de m'avoir reçu.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Merci, monsieur Dumas.

12 Vous comprendrez dans quel dilemme on est
13 nous-même, en fait, d'avoir à appliquer une loi
14 qui nous demande d'équilibrer le plus possible
15 les circonscriptions avec une marge de manoeuvre
16 en plus et en moins de vingt-cinq pour cent (25
17 %). Alors, on est très très empathique aux
18 régions qui sont touchées négativement par ce
19 que nous proposons, mais encore une fois, les
20 exceptions, il faut vraiment les justifier de
21 façon très très forte.

22 La fameuse décision de la Cour suprême en mil
23 neuf cent quatre-vingt-onze (1991) nous donne un
24 guide là-dessus en nous disant que : «Le
25 vingt-cinq pour cent (25 %) en plus et en moins,

1 ça, c'est la marge de manoeuvre que vous avez
2 pour essayer de respecter les communautés
3 naturelles»; au-delà de ça, en fait, c'est pas
4 mal plus compliqué.
5 Alors, pour l'instant, on s'en tient à ce
6 qu'on... on n'a pas entendu d'argument,
7 autrement dit, suffisamment convaincant au-delà
8 de ceux que tout le monde nous répète, puis avec
9 lesquels on est bien sympathique, pour nous
10 permettre d'avoir à justifier légalement, au
11 sens de la loi, en fait, des circonscriptions
12 additionnelles.
13 Alors, le discours... on va aller en Gaspésie,
14 comme vous le savez, on est déjà allé dans
15 Chaudière-Appalaches, on a entendu des points de
16 vue, alors on verra bien ce que les gens vont
17 nous dire, mais là-dessus, on en a cent
18 vingt-cinq (125) maximum, puis encore une fois,
19 écoutez, la circonscription de Gaspé, il y a
20 vingt-sept mille (27 000) électeurs, puis Masson
21 il y en a soixante mille (60 000). Alors, le
22 député qui représente soixante mille (60 000)
23 électeurs, en comparaison avec celui-là qui en
24 représente vingt-sept mille (27 000), il y
25 aurait un problème là. Alors, c'est ça qui est

1 difficile à régler.

2 **M. MAURICE DUMAS :**

3 Je sais très bien que c'est votre... c'est le
4 dilemme actuellement de...

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Oui.

7 **M. MAURICE DUMAS :**

8 ... avec ce qui se passe en Gaspésie, là,
9 (inaudible) d'un point de vue, là...

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 C'est dans le (inaudible).

12 **M. MAURICE DUMAS :**

13 ... évidemment il est sûrement partagé par
14 d'autres personnes, par les gens de ces
15 régions-là, sûrement.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Et d'ailleurs. On vous remercie beaucoup.

18 Avez-vous des commentaires? Non.

19 Merci, monsieur Dumas, bonne soirée. Merci.

20 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît.

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Oui. Je voudrais maintenant appeler madame
23 Lucie Papineau, présidente de l'Association du
24 Parti Québécois de Prévost. Madame Papineau
25 sera accompagnée de monsieur Gilles Robert et de

1 monsieur Claude Charbonneau, maire de la ville
2 de Prévost.
3 Je voudrais préciser que nous avons reçu un
4 document de la part de madame Papineau. Je
5 voudrais aussi demander la collaboration de
6 madame Papineau et de ses collaborateurs. Si
7 vos collaborateurs doivent intervenir,
8 j'apprécierais beaucoup, pour les fins de
9 l'enregistrement, qu'ils s'identifient avant de
10 prendre la parole.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, madame Papineau, ça me fait plaisir de
13 vous revoir, Monsieur le maire, monsieur. Nous
14 vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

15 - - - - -

16 **PRÉSENTATION DE MME LUCIE PAPINEAU**

17 - - - - -

18 Alors, je voudrais vous saluer, merci d'être là.
19 Je voudrais juste vous dire en ouvrant que nous
20 avons fait une très profonde réflexion, nous y
21 avons vraiment réfléchi, nous avons consulté,
22 nous avons parlé à plusieurs personnes et, si
23 vous permettez, je vais permettre à monsieur
24 Robert de vous présenter le mémoire et, par la
25 suite, j'aimerais revenir avec des commentaires

1 caractère socio-économique.
2 Nous sommes toutefois conscient que les régions
3 de Lanaudière et les Laurentides ont connu une
4 croissance significative de leur population
5 depuis la dernière refonte de la carte
6 électorale qui date de deux mille un (2001).
7 Lors du dernier scrutin québécois en mars deux
8 mille sept (2007), le comté de Prévost comptait
9 cinquante-sept mille soixante-huit (57 068)
10 électeurs, ce qui le situe au-dessus de la
11 balise numérique fixée par la loi électorale.
12 Le nombre d'électeurs va continuer à croître
13 d'une façon exponentielle dans cette
14 circonscription et dans d'autres
15 circonscriptions d'une région en pleine
16 expansion.
17 Ce contexte de développement nous amène à vous
18 déposer une proposition qui vise à corriger le
19 tir non seulement à court terme, mais pour
20 plusieurs années à venir. Nous sommes d'avis
21 que la municipalité de Prévost ne doit pas se
22 retrouver dans la circonscription de Bertrand.
23 Notre proposition concerne la mise en place
24 d'une nouvelle circonscription qui comprendrait
25 les municipalités de Prévost, Saint-Hippolyte,

1 Sainte-Sophie, Saint-Colomban, en plus d'une
2 autre partie du comté actuel de Prévost qui
3 correspond au territoire du Bellefeuille rural.
4 Ce nouveau comté pourrait porter le nom de
5 Prévost.
6 En ce qui a trait à l'autre portion actuelle du
7 comté de Prévost correspondant au territoire
8 géographique de la ville de Saint-Jérôme, nous
9 souhaitons que ce secteur soit considéré comme
10 une circonscription à part entière qui pourrait
11 être identifiée sous le nom de Saint-Jérôme.
12 Nous suggérons aussi que la circonscription de
13 Bertrand conserve ses localités situées dans la
14 région de Saint-Donat.
15 Notre proposition s'appuie sur les facteurs
16 suivants, à savoir la densité de la population
17 et son taux relatif de croissance, le sentiment
18 d'appartenance, la façon dont la vie est
19 organisée sur le territoire, et la présence de
20 pôles régionaux ou de communautés d'intérêt
21 économique.
22 Allons-y d'abord avec la densité de population
23 et le taux relatif de croissance.
24 La région du grand Saint-Jérôme est en pleine
25 croissance et il nous apparaît évident que le

1 nombre d'électeurs va augmenter durant les
2 prochaines années. Le nombre d'électeurs va
3 croître dans chacune des localités suivantes,
4 Sainte-Sophie, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte,
5 Prévost et Saint-Jérôme. Même si la
6 municipalité de Prévost était rattachée à un
7 autre comté -- la circonscription de Bertrand,
8 par exemple, selon la proposition de la
9 Commission de la représentation électorale --
10 Saint-Jérôme deviendra rapidement trop peuplée
11 en termes d'électeurs pour respecter les règles
12 contenues dans la loi électorale.

13 Allons-y maintenant avec le sentiment
14 d'appartenance.

15 Les citoyens des localités de Saint-Colomban,
16 Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost sont
17 habitués de se rendre à Saint-Jérôme, que ce
18 soit pour leur travail, leur réseau d'amis, leur
19 magasinage et pour leurs affaires personnelles.
20 Il existe des affinités naturelles entre ces
21 municipalités qui gravitent toutes autour de la
22 MRC Rivière-du-Nord, le sentiment d'appartenance
23 y est omniprésent.

24 En ce qui a trait maintenant à la façon dont la
25 vie est organisée sur le territoire et la

1 présence de pôles régionaux ou d'intérêt
2 économique.
3 La façon dont la vie est organisée sur le
4 territoire de la grande région jérômienne fait
5 en sorte que les citoyens des villes
6 environnantes convergent vers Saint-Jérôme dans
7 leur quotidien. Si on prend l'exemple de la
8 municipalité de Prévost, on peut constater que
9 les liens administratifs, gouvernementaux et
10 socio-économiques de cette localité sont situés
11 du côté de Saint-Jérôme. Prévost fait partie du
12 territoire de la Commission scolaire de la
13 Rivière-du-Nord, de la municipalité régionale de
14 comté de la Rivière-du-Nord, tout en étant
15 desservie par la Cour municipale de Saint-Jérôme
16 et par le centre local de développement de la
17 Rivière-du-Nord.
18 Nous avons consulté monsieur Claude Cousineau,
19 député du comté de Bertrand, au sujet des
20 changements proposés à la carte électorale de la
21 circonscription qu'il représente à Québec. Cet
22 élu partage le même type d'inquiétude au sujet
23 d'une perte éventuelle de localités telles que
24 Saint-Donat ou Notre-Dame-de-la-Merci, deux (2)
25 municipalités qui se retrouveraient dans un

1 autre comté que Bertrand.
2 Les gens de ces localités ont des liens étroits
3 avec le pôle de Sainte-Agathe, la même situation
4 se vérifie pour les gens de Prévost qui font
5 affaire naturellement avec le pôle de
6 Saint-Jérôme.

7 Nous pensons que nos suggestions permettraient
8 de créer un lien étroit entre la réalité du
9 territoire à représenter et la capacité des élus
10 à pouvoir assumer leurs fonctions. Notre
11 proposition n'est évidemment pas coulée dans le
12 ciment, mais nos réflexions ont vraiment été
13 axées sur ce souci de trouver des solutions à
14 moyen terme afin d'éviter que le comté actuel de
15 Prévost ne se retrouve à nouveau en situation
16 d'exception.

17 Nous vous remercions de nous avoir reçus dans le
18 cadre de ces audiences publiques.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Alors, merci beaucoup.

21 Oui, madame Papineau.

22 - - - - -

23 **PRÉSENTATION DE MME LUCIE PAPINEAU**

24 - - - - -

25 Bon. Alors, j'aimerais vous émettre certains

1 commentaires.
2 Alors, vous vous souvenez, monsieur Blanchet,
3 que j'ai été députée pendant dix (10) ans, et je
4 voudrais vous donner des exemples. Et je crois
5 que la présentation que l'on vous fait
6 aujourd'hui va peut-être corriger non
7 seulement... va peut-être prévoir pour l'avenir,
8 mais corriger le passé. Et je m'explique.
9 Souvent à mon bureau de comté, j'avais des gens
10 de Sainte-Sophie, par exemple, qui venaient me
11 voir et qui me disaient : «Lucie, mon fils n'a
12 pas le bon circuit scolaire pour aller à
13 l'école», et j'étais obligée de lui dire :
14 «Écoute, t'es obligé d'aller à Sainte-Julienne
15 pour aller rencontrer ton député pour qu'il
16 puisse intervenir». Il disait : «Bien, t'es-tu
17 malade? Je vais aller à Sainte-Julienne pour
18 que mon député puisse me représenter?» Bien,
19 j'ai dit : «Ton député, c'est François Legault,
20 à Sainte-Julienne».
21 À Saint-Colomban, c'était la même chose. Les
22 gens de Saint-Colomban venaient me voir et puis
23 ils disaient... par exemple, ils voulaient
24 retourner à l'école, ils voulaient retourner
25 suivre des cours à l'éducation professionnelle.

1 Je disais : «Bien, il faut que tu ailles voir
2 ton député à Lachute parce que c'est à Lachute,
3 ton député, c'est monsieur Wissel». Bien, il
4 disait : «Voyons Lucie, je suis venu en autobus,
5 je n'ai pas d'auto, moi, pour me rendre à
6 Lachute». Bien, c'était ça. Et c'était la même
7 chose pour Saint-Hippolyte.
8 Et je dois vous dire qu'au moment où on se parle
9 -- et je me suis permis de faire une petite
10 carte pour vous, des fois on dit : «Une image
11 vaut mille mots». Je vais vous indiquer que si
12 jamais Prévost, la ville de Prévost tombait dans
13 le comté de Bertrand, actuellement... excuse-moi
14 Claude! Actuellement, (inaudible) le comté de
15 Prévost (inaudible) et quand il veut venir à
16 Saint-Jérôme, il vient là. Et si la dame ici,
17 pour quelques raisons que ce soit, voulait aller
18 voir un député du comté de Bertrand, il faudrait
19 qu'elle monte à Sainte-Agathe-des-Monts. Il y a
20 comme un... il y a comme un non-sens.
21 Et le point sur lequel je veux insister, c'est
22 que les quatre (4) municipalités avec lesquelles
23 on travaille actuellement, que nous avons fait
24 une réflexion, qui est Saint-Colomban, Prévost,
25 Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie font partie de

1 la même MRC, ont la même commission scolaire,
2 n'ont rien, mais absolument rien en commun -- et
3 ce n'est pas méchant ce que je dis, là -- avec
4 la circonscription de Bertrand. Ça formerait un
5 très beau comté. Je sais que ce serait un comté
6 très petit, mais nous on regarde pour l'avenir.
7 On se dit éventuellement, même si on enlève la
8 ville de Prévost dans la circonscription de
9 Saint-Jérôme, admettons, si... de Prévost
10 actuellement, déjà Prévost va être en haut de
11 cinquante mille (50 000) électeurs. Et au
12 nombre de personnes qui arrivent à Saint-Jérôme,
13 à Saint-Colomban -- vous savez que
14 Saint-Colomban est la municipalité au Canada qui
15 a eu le plus grand nombre de résidants dans les
16 dernières années. On est comme la deuxième
17 couronne nord, on est comme la deuxième couronne
18 de Montréal, on ne sait plus où mettre nos
19 enfants. À l'école, là, il y a tellement de
20 jeunes familles qui entrent dans cette couronne
21 qu'on est obligé de construire des écoles.
22 Alors moi, je pense que ce serait bien de former
23 ce nouveau comté.
24 Vous allez peut-être me dire : «Oui, ça va être
25 un petit comté, ce ne sera pas gros». En fait,

1 j'ai calculé environ à trente-huit mille (38
2 000) habitants. Je sais que c'est petit, je
3 sais par contre que c'est appelé à devenir un
4 comté populeux.

5 Monsieur le maire ici va vous dire à quel point,
6 juste dans -- et je demeure à Prévost, je suis
7 contente d'avoir mon maire -- et il va vous dire
8 à quel point les gens viennent se bâtir dans
9 Prévost, les gens... et Saint-Colomban, Prévost,
10 Saint-Hippolyte, c'est la même chose, et
11 Sainte-Sophie. J'ai parlé au maire de
12 Sainte-Sophie qui dit à quel point sa
13 municipalité grossissait.

14 Alors, on s'est demandé, au lieu d'avoir une
15 circonscription de Prévost et d'appartenir à une
16 circonscription en hauteur, pourquoi est-ce
17 qu'on ne devrait pas avoir une circonscription
18 qui fait le tour de Saint-Jérôme et qui aurait
19 en commun la MRC. Et qui aurait en commun la
20 MRC.

21 Je vais vous la donner, ma petite page, je vais
22 vous la donner. Le jaune, c'est Saint-Jérôme,
23 et tout ce qui est en bleu serait la nouvelle
24 circonscription avec plus ou moins quarante
25 mille (40 000) personnes. Je peux la déposer?

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Bien sûr, avec plaisir.
3 **MME LUCIE PAPINEAU :**
4 Je peux vous la déposer.
5 C'est ça. Alors, c'est ça que je voulais... je
6 voulais surtout vous donner l'exemple du citoyen
7 de Prévost qui reste à Place Bélair -- c'est ça,
8 Place Bélair, la place en... à Prévost, là, la
9 première place, là... Bon-Air, Place Bon-Air --
10 la première place qu'ils rentrent dans Prévost,
11 ils sont à deux (2) kilomètres du centre-ville
12 de Saint-Jérôme, et si on déplace Prévost dans
13 la circonscription de Bertrand, à ce moment-là
14 ça va lui prendre quarante (40) minutes pour
15 aller voir son député au lieu d'à peu près cinq
16 (5) minutes. Il y a quelque chose, là, qu'il
17 faudrait regarder, à mon sens.
18 Nous, on a pensé à l'avenir, mais on a aussi...
19 comme député, j'ai aussi pensé comme au passé
20 parce que j'ai eu énormément de problèmes du
21 fait que ces gens-là venaient me voir, puis je
22 disais : «Bien non, il faut aller voir votre
23 député, soit à Lachute» -- Lachute, vous savez
24 qu'il n'y a pas de transport en commun; à
25 Sainte-Sophie, il y a un transport en commun.

1 Sainte-Sophie, il y a du taxibus, les gens
2 peuvent venir à Saint-Jérôme, mais ils ne
3 peuvent pas aller à Sainte-Julienne rencontrer
4 leur député. À Saint-Hippolyte, il y a du
5 taxibus, les gens peuvent prendre le -- le
6 taxibus, vous savez, c'est le transport en
7 commun -- peuvent prendre, venir... en tout cas,
8 le transport en commun est organisé dans ces
9 municipalités-là, ce qui n'est pas le cas pour
10 aller à Lachute ou pour aller, entre autres, à
11 Sainte-Julienne. Alors, on voudrait juste que
12 vous regardiez l'aspect MRC.
13 Et en terminant, je sais que... écoutez, j'ai
14 pensé à ça hier soir en regardant le hockey, je
15 me suis dit : peut-être qu'ils vont trouver que
16 c'est une trop petite... un trop petit comté,
17 puis que ça n'a pas de bon sens. Si jamais,
18 c'est votre réflexion, si jamais vous en veniez
19 à cette position-là que ça ferait un trop petit
20 comté, je voudrais juste attirer votre attention
21 qu'il y a une seule ville des Laurentides qui
22 n'appartient pas aux Laurentides, dans un comté
23 des Laurentides, c'est Sainte-Anne-des-Plaines,
24 et qui est juste après Sainte-Sophie. Je veux
25 juste attirer votre attention là-dessus.

1 Sainte-Anne-des-Plaines est là, Sainte-Sophie,
2 Saint-Hippolyte, Prévost et Saint-Colomban. Et
3 si jamais vous décidez encore une fois que c'est
4 trop petit, il y a une partie du comté, du futur
5 comté de Saint-Jérôme qui pourrait être en lien
6 avec le comté de Prévost, qui est le
7 Bellefeuille rural. Vous avez vu ma ligne
8 pointillée sur la feuille...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Oui.

11 **MME LUCIE PAPINEAU :**

12 ... que je vous ai déposée, c'est vraiment ce
13 qu'on appelle le Bellefeuille rural, ce qui
14 serait un lien entre Saint-Colomban et Prévost.
15 Parce qu'il y a un lien routier qui se fait
16 entre Saint-Colomban et Prévost, et ça
17 pourrait... cette partie-là pourrait devenir
18 aussi dans le comté de Prévost, ce qui peut-être
19 permettrait au comté de Saint-Jérôme,
20 éventuellement, de ne pas... de voir encore une
21 fois à changer son contour parce qu'il est trop
22 populeux.

23 Alors, on vous propose plein de choses. Et
24 voilà, je permettrai maintenant au maire de
25 Prévost de s'exprimer sur justement...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
PRÉSENTATION DE M. CLAUDE CHARBONNEAU
- - - - -

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Messieurs les commissaires. Claude Charbonneau, maire de la ville de Prévost.

Je ne répéterai pas ce que madame Papineau a dit, je vais juste, tiens, je vais dire laisser parler mon coeur trente (30) secondes. Quand on parle de sentiment d'appartenance, je pense que c'est ça que madame Papineau vient d'expliquer, c'est une MRC, c'est une commission scolaire, c'est un territoire, puis on se sent chez nous, c'est ce vers quoi on se déplace régulièrement. Alors, pour moi, c'est très très important.

On a eu la chance d'avoir la même commission scolaire, le même territoire pour la commission scolaire, la MRC et le comté, et c'est intéressant. C'est ce qui augmente notre participation, c'est ce qui augmente notre sentiment, ça le dit bien, sentiment d'appartenance.

On s'interroge toujours, on dit : «Bon, il y a du désintéressement des citoyens face à la politique, il y a du désintéressement des

1 citoyens face à tout ce qui est... les
2 organisations», je pense qu'on ne s'aide pas en
3 multipliant, puis en divisant, puis en
4 écartelant. Tu sais, quand on me dit que je
5 vais dans Bertrand, je ne suis pas réticent de
6 dire : «Je vais dans Bertrand», on va appartenir
7 à un comté quand même, là, je comprends bien ça,
8 mais mon CLD, il est à Saint-Jérôme, il n'est
9 pas dans le CLD des Pays-d'en-Haut, de la MRC
10 des Pays-d'en-Haut. Déjà là, là, on vient de me
11 couper. La MRC, ça va être la même chose, je
12 vais me ramasser dans Bertrand, qui est dans la
13 MRC des Pays-d'en-Haut. Je n'ai pas... mes
14 collègues, là, les cinq (5) collègues, là, c'est
15 Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Saint-Colomban,
16 autour de Saint-Jérôme.
17 Il s'est créé quand même, depuis les dix (10)
18 dernières années, une certaine cohésion entre
19 les maires et puis les villes qui sont là, on
20 a... on a ce sentiment d'appartenance à ce
21 comté-là, à cet espace-là.
22 Alors, c'est ce que... le message que je vous
23 demanderais de... c'est vrai que vous êtes pris
24 par la loi, par les chiffres, là, mais je me
25 dis, moi, là, comme citoyen, je ne vous blâmerai

1 jamais si vous me dites que mon député, il
2 représente trop de monde ou il ne représente pas
3 assez de monde, mais je veux qu'il me
4 représente! Qu'on me dise qu'il vaut soixante
5 mille (60 000), ou quarante-trois mille (43
6 000), ou même vingt-huit mille (28 000), en tout
7 cas, comme citoyen, moi, ça ne me chicote pas
8 tellement. Je pense qu'on met beaucoup
9 d'emphase là-dessus, mais... non, je veux être
10 près de mon député. Alors que mon député il
11 représente une population de soixante mille (60
12 000), mais si j'ai la chance de le voir à tous
13 les jours, ça ne me dérange pas, là. Mais s'il
14 représente vingt mille (20 000), puis je ne le
15 vois jamais... tu sais, je pense à la Gaspésie
16 puis ces coins-là, je me dis il y a probablement
17 un problème, là, si on agrandit encore les
18 espaces, on va le voir encore moins souvent.
19 Alors... puis je pense aussi, madame Papineau va
20 être d'accord avec moi, pour avoir fait de temps
21 en temps des campagnes électorales, c'est pas
22 mal plus facile en ville qu'en campagne faire
23 une campagne électorale. Tu peux rencontrer
24 trois cents (300) électeurs en une demi-heure,
25 mais en campagne, tu en rencontres trois (3) en

1 une heure. C'est ce que ça donne.
2 Alors, je m'arrête là-dessus et puis je vous
3 demande de porter une bonne réflexion sur nos
4 commentaires. Merci beaucoup.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 C'est moi qui vous remercie, vraiment vous nous
7 éclairiez sur, justement, la communauté naturelle
8 et les affinités que vous pouvez avoir avec les
9 différents organismes du milieu, notamment la
10 commission scolaire et, en fait, les autres
11 choses. Vous nous avez mentionné la MRC qui est
12 la même, le conseil... aussi les CLD, hein, le
13 Conseil local de développement, c'est la même
14 chose aussi, le CRD?

15 **M. CLAUDE CHARBONNEAU :**

16 C'est attaché aux MRC.

17 **M. GILLES ROBERT :**

18 La Chambre de commerce aussi.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 La Chambre de commerce.

21 Écoutez, là-dessus, on apprécie beaucoup le
22 témoignage que vous nous faites pour nous
23 éclairer et ensuite on va vraiment délibérer
24 pour voir quelles améliorations qui pourraient
25 être apportées pour, en fait, améliorer,

1 justement, modifier (inaudible).

2 **M. GILLES ROBERT :**

3 Est-ce que vous me permettez?

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Bien sûr, allez-y, monsieur Robert.

6 **M. GILLES ROBERT :**

7 Juste ajouter que dans notre proposition aussi,
8 ça permettrait aux gens de Saint-Hippolyte de se
9 retrouver dans un comté où ils ont beaucoup plus
10 d'affinités et de sentiment d'appartenance parce
11 qu'ils convergent vraiment beaucoup plus vers
12 Saint-Jérôme.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Vers le sud, oui.

15 On va regarder. Comme je disais, Saint-Jérôme,
16 par ailleurs déjà, en faisant une
17 circonscription avec Saint-Jérôme, c'est déjà
18 une circonscription qui va être très populeuse.

19 **MME LUCIE PAPINEAU :**

20 C'est pour ça que je vous dis que si on prenait
21 la partie de...

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Oui.

24 **MME LUCIE PAPINEAU :**

25 ... ce qu'on appelle, nous, du vieux

1 Bellefeuille, une partie qui pourrait être, par
2 exemple, tout ce qui est à l'est du boulevard...

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Le pointillé.

5 **MME LUCIE PAPINEAU :**

6 ... La Salette, quand t'es rendu en haut, là,
7 tout ce qu'on prenait... ça pourrait à ce
8 moment-là devenir une partie du comté de
9 Prévost, appelons-le comme ça, là, parce que
10 Saint-Jérôme, on le voit, et vous savez que
11 Saint-Jérôme, là, il y a une croissance de la
12 population phénoménale et on va se retrouver
13 avec le même problème dans la circonscription de
14 Saint-Jérôme dans pas longtemps.

15 Alors, si on permet une partie de Saint-Jérôme
16 d'aller dans la future circonscription de
17 Prévost, à ce moment-là ça augmenterait le
18 nombre d'électeurs dans la circonscription de
19 Prévost, et ça faciliterait à la circonscription
20 de Saint-Jérôme d'avoir... de ne pas être une
21 circonscription d'exception, par exemple.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 On va réfléchir à tout ça. Je vous remercie
24 beaucoup de votre proposition constructive.

25 **MME LUCIE PAPINEAU :**

1 Bien, je vous remercie beaucoup. On a travaillé
2 très fort, je dois vous le dire. Merci beaucoup
3 de nous avoir entendus. Merci.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Plaisir, madame. Bonne soirée. C'est nous qui
6 vous remercions.

7 **MME LUCIE PAPINEAU :**

8 Vous n'avez pas besoin de ma vraie carte?

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Non, on a...

11 **MME LUCIE PAPINEAU :**

12 Vous l'avez?

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 On est vraiment équipé en carte, merci.

15 **MME LUCIE PAPINEAU :**

16 O.K.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Merci.

19 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît?

20 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

21 Oui. Toutes les personnes inscrites sur notre
22 liste, Monsieur le président, se sont fait
23 entendre. Peut-être y a-t-il dans la salle
24 d'autres personnes qui voudraient prendre la
25 parole?

